

LES GATS

St Hilaire de Gondilly- Vielmanay

ESSAI

Ce livre se déroule au bord de la Loire.

*Bonjour, je m'appelle Pierre¹. Je viens de rentrer les cochons dans la porcherie, et je prends un peu de temps pour regarder le paysage. La colline de Sancerre se dresse au loin, sur ma gauche. A droite, les fumées de Nevers sont bien visibles. Au fond, la commune de **Vielmanay**. Et puis bien sûr, **Saint Hilaire de Gondilly** et Torteron, et plus loin, invisible et s'écoulant entre Nevers et Sancerre, la Loire majestueuse .*

Voilà notre petit univers.. et voici notre histoire, des gaulois jusqu'au XXème siècle. Avec des documents d'époque, des comptes rendus de fouilles, des descriptions de contextes, afin de mieux rendre compte de la vie si dense de ce territoire.

plan détaillé p 74

¹Pierre Delance (1819-1874) et Marie Braud (1810- 1873) se sont mariés à Précy -Cher. Ils ont eu 2 enfants, Louise et Francois. Il acheta avec sa femme le 24 juillet 1858 aux Gâtilleries une maison. Il était « minier le jour et fauchait ou cultivait sa terre au clair de lune ».

Histoire de l'antiquité jusqu'au haut Moyen-âge (V^{ème} S)

Sur les deux communes de Vielmanay et de St hilaire de Gondilly, les fouilles archéologiques montrent une présence constante dès l'antiquité . Dès 500 avant JC, sur Vielmanay, plus récemment sur St Hilaire (Des restes de tumulus y sont cependant non datés).

Pour se situer, des plans de Vielmanay et de St Hilaire de Gondilly (Cassini) sont joints et permettent de se repérer dans l'espace.

De l'antiquité jusqu'au haut Moyen-âge:

- * une nécropole collective
- * la villa gallo romaine d'Andres
- * les caractères originaux de l'histoire rurale Française
- * des repères dans l'espace: St Hilaire et Vielmanay

* *UNE NÉCROPOLE COLLECTIVE:*

Préhistoire: Le site de Vielmanay² est habité dès la Préhistoire. Le tumulus de la Bonneterie (1,8 km nord-ouest du bourg), fouillé par Robert Octobon de 1970 à 1979 et dont les travaux ont été continués et publiés en 2002 par Adam, Le Blay & Pautrat, a livré au moins cent vingt sépultures dont beaucoup remaniées ; et un riche mobilier couvrant cinq périodes principales : [Paléolithique moyen](#), [Néolithique](#) et [Hallstatt](#) dans la couche de préparation ; [Néolithique](#), [Hallstatt](#) final et début de [La Tène](#) ancienne dans la masse tumulaire ; et, accessoirement, gallo-romain et médiéval.

L'emplacement choisi est en bordure d'un petit plateau ; le sous-sol rocheux y avait été soigneusement nettoyé puis recouvert d'une chape d'argile rouge d'environ 10 cm d'épaisseur, comblant les crevasses et inégalités du calcaire. Cette couche de préparation a été également reconnue à Oisy.

Sur cette aire d'argile les corps des défunts furent successivement déposés et peu à peu inclus dans la masse du tertre. Les corps sont grossièrement orientés nord-sud, certains sont allongés sur le dos et entourés de dalles verticales, d'autres sont protégés par une voûte de pierre à double pente, d'autres encore simplement recouverts de pierres en vrac. Certains corps ont été déposés là longtemps après le décès (peut-être après une première inhumation) en pleine terre ou dans un petit coffre de pierre. Les squelettes sont très mal conservés et seules les dents ont pu être étudiées en détail. Elles attestent de la présence d'environ 169 individus, inhumés là entre 500 et 600 avant J.- C.

² Yves Pautrat - extrait de *Histoire du Nivernais* - Editions universitaires de Dijon

Les défunts étaient accompagnés de leurs bijoux personnels : torques, bracelets en bronze et en fer, anneaux et boucles d'oreilles en bronze, quelques fibules ou agrafes de vêtement. L'une de ces fibules est ornée d'un petit cabochon de corail, elle prouve, ainsi qu'une perle en verre bleu, l'existence d'un commerce entre ce groupe humain et la région méditerranéenne. Une autre perle, en ambre cette fois, indique des échanges avec les régions nordiques.

La Nièvre à l'Age du Fer n'est donc pas isolée et ses habitants commercent d'une façon ou d'une autre à grande distance, s'intégrant au réseau des échanges entre la mer du Nord et la Méditerranée, bien attesté plus à l'est dans le couloir Rhône-Saône. A Vielmanay comme ailleurs, les recherches sont restées vaines en ce qui concerne l'habitat de ce groupe humain formé d'agriculteurs paisibles ; sans doute est-il détruit par les cultures ou l'établissement de la ferme voisine.

** LES CONSTRUCTIONS D'UNE VILLA GALLO-ROMAINE À ANDRE³, ET SES DÉPENDANCES : ÉNORME RECTANGLE DIVISÉ PAR DE NOMBREUX MURS DE RÉFEND.*

Par une claire matinée de avril 1914, le fermier de Andre recevait la visite de deux éminents personnages, à savoir le baron de Glatigny et l'auteur des descriptions qui suivent : Monsieur PONROY. (1929, p47 à 55 PONROY Henri; découverte gallo-romaine– mémoire de la société des antiquaires du Centre. Villa : domaine rural dans la gaule romaine et sous les mérovingiens.

Extraits:

« une pièce de terre d'une grande étendue sur laquelle d' anciens bâtiments avaient été édifiés était ensemencée en blé. Nous étions au commencement d'avril, les céréales n'étaient sorties de terre que de quelques centimètres et il s'était produit la particularité suivante :

dans les parties qui avait été des appartements, des granges ou étables le blé était très vert et fourni alors que sur l'emplacement des fondations qui n'avaient pas été profondément enlevées, et où est la terre était encore mélangée de pierrailles , le blé avait une teinte jaunâtre, il était beaucoup moins dru.

De telle sorte que l'immense champ ressemblait à un grand damier où l'on pouvait voir de façon parfaite, comme sur un plan, les dispositions de toutes les pièces ayant constitué l'habitation.

Tout proche existe une vaste mare à fond de dalles. Ce dallage toujours en bon état remonte-t-il à l'époque gallo-romaine ? Les dalles proviennent-elles de la villa et ont-elles été réutilisées après sa destruction ? C'est un problème qu'il ne m'est pas possible d'élucider, nous ne pouvons que constater les faits.

Objets trouvés sur le site d'Andres : *description partielle. Des tuiles à rebord, des dents de chevaux, des fers à chevaux, le tout innombrables. Un Pène de clé à 3 dents pour soulever de l'extérieur les loquets de portes.*

³ écrit Andres ou Andre selon les époques

D'après les travaux de Monsieur de Saint Venant, président de la société des antiquaires du centre, travaux qui font autorité en la matière, un fer à cheval trouvé en bon état remonterait au quatrième siècle.

Un bracelet en fer dont les deux extrémités beaucoup plus minces que le corps, se juxtaposaient sans être soudées, ce qui permettait l'élargissement du bijou lorsque le poignet prenait de l'ampleur.

Faucille, ciseau, nombreux débris de toutes sortes.

Une poignée de vase en bronze, ornée d'attributs mythologiques en relief ou gravés en creux dans le métal.

En bronze également : une mince et élégante petite cuillère.

Au nombre important de fragments de pierres sculptées mis au jour, le fermier avait conservé deux mains, provenant incontestablement de deux statues différentes, et ayant appartenu à des personnages de grandeur naturelle, sinon plus élevés !

L'une est une main droite dans le pouce a disparu. La pierre a roulé souvent sans doute, retournée par les herses et les charrues, car elle est usée et les galbes des doigts ont disparu.

Cette main allongée et posée à plat, comme sur une partie de coussin, aurait pu également reposer sur le genou d'un personnage assis. Quant à l'autre main, bien que plus forte que la précédente, elle présente aussi beaucoup plus de caractère, et, malgré le peu qu'il en reste, le pouce et l'index ont disparu, on peut affirmer par le mouvement des doigts, leur remarquable anatomie, que la statue à laquelle elle appartenait était l'œuvre d'un véritable artiste.

Après avoir visité le vaste domaine et ses champs fertiles, de même que les nombreux vestiges des âges lointains dont nous pouvions constater un peu partout les traces, nous avons regagné la grande route en parcourant le chemin de desserte.

Là encore, à quelques centaines de mètres, nos pieds heurtèrent des débris de colonnes et un éclat de marbre blanc. Nous nous sommes demandé alors avec quelque amertume

SI LA MAIN DES HOMMES, QUI AVAIT DÉTRUIT, MUTILE, TORDU, SANS AUCUN DOUTE UNE RICHE ET SOMPTUEUSE RÉSIDENCE, AINSI QUE LES STATUES QUI L'ORNAIENT, N'ÉTAIT PAS PLUS DESTRUCTRICE ET IMPLACABLE QUE LE TEMPS !

Ces débris aussi nombreux que divers indiquent une destruction systématique et nous font supposer qu'ils furent la conséquence d'une attaque de bandes de pillards ou de guerriers étrangers à la région qui, après avoir tué ou mis en fuite les défenseurs de la villa, la saccagèrent, ainsi que les meubles, statues etc... qu'elle pouvait contenir.

* *LES CARACTÈRES ORIGINAUX DE L'HISTOIRE RURALE FRANÇAISE:*

suivant ⁴Marc Bloch « Les caractères originaux de l'histoire rurale française » page 53

« Lorsque s'ouvrit la période que nous appelons Moyen-Âge, lorsque lentement, commencèrent à se constituer un État et un groupement national que l'on peut qualifier de français, l'agriculture était déjà sur notre sol, chose millénaire. Les documents archéologiques l'attestent sans ambages : d'innombrables villages, dans la France d'aujourd'hui, ont pour ancêtres directs des établissements de cultivateurs néolithiques. Leurs champs furent moissonnés avec des outils de pierre bien avant que jamais faucille de métal ne trancha les épis.

Si nous sommes si souvent embarrassés pour expliquer dans leur nature diverse les principaux régimes agraires pratiqués sur nos terroirs, c'est que leurs racines plongent trop loin dans le passé ; de la structure profonde des sociétés qui leur donnèrent naissance, presque tout nous échappe.

Sous les Romains, la Gaule fut un des grands pays agricoles de l'empire. Mais on voyait encore, autour des lieux habités et de leurs cultures, de vastes étendues de friche. Ces espaces vacants grandirent vers la fin de l'époque impériale, alors que dans la « Romania » troublée, et dépeuplée, de toutes parts se multipliaient les "agri deserti". Plus d'une fois, dans des coins de terre qui, au Moyen Âge, durent être de nouveau arrachés à la brousse ou à la forêt, dans d'autres qui aujourd'hui encore sont vides de Champs ou du moins de maisons, les fouilles ont révélé la présence de ruines antiques.»

1) cité par J Dumouchel

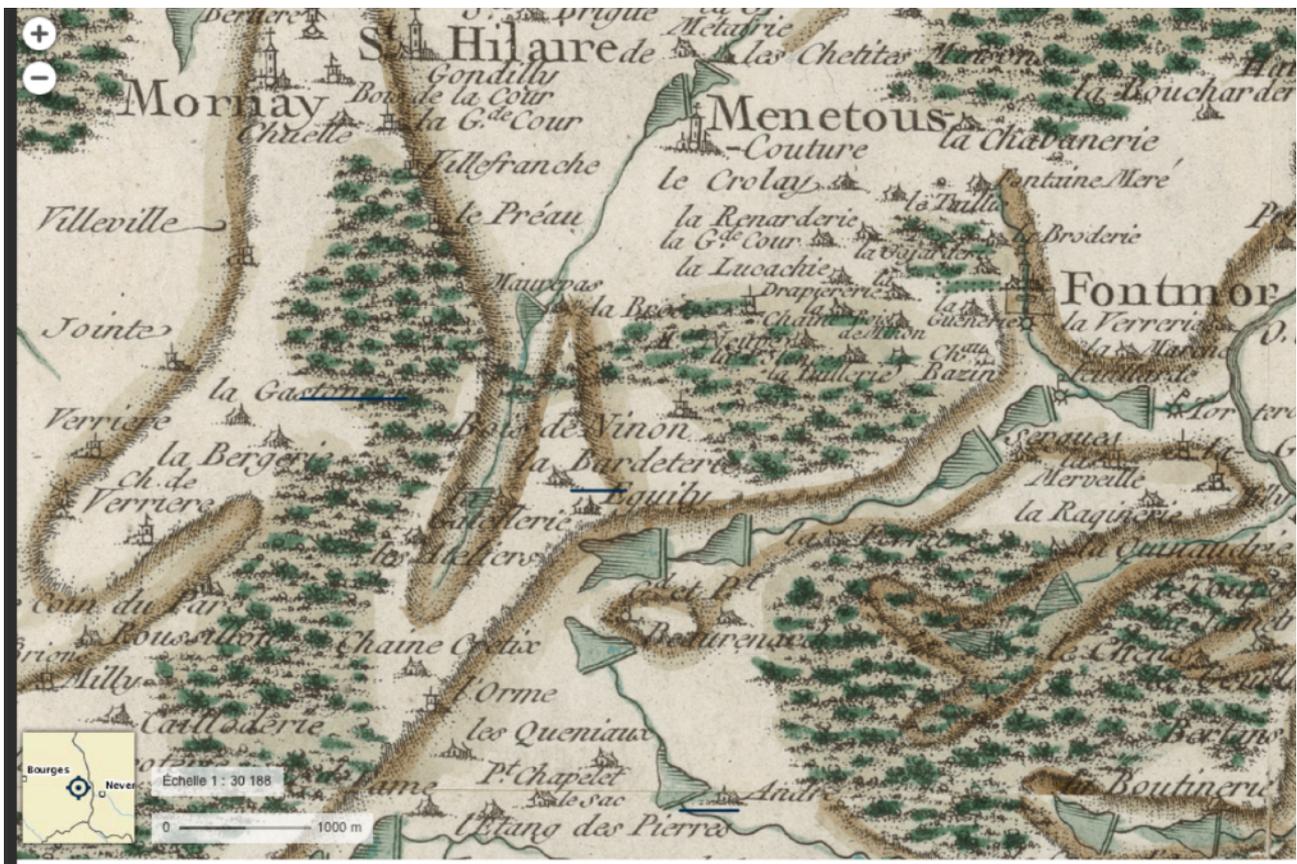
* DES REPÈRES DANS L'ESPACE: SAINT HILAIRE DE GONDILLY

Village tout en longueur, du nord le site de St Hilaire jusqu'au sud celui d'Andres. Sur le plan très imagé de Cassini, on distingue à l'ouest le plateau de Mornay, endroit de pacage avec le site de Bouy, puis une zone boisée, début de la pente menant à la Loire.

Ensuite, plusieurs débuts de cours d'eau. Le Liseron, avec en particulier Les Hatellières, les Gatilleries, les vestiges d'un tumulus, Maurepas (Maupas) jusqu'au village de Menetou et son château .

Une branche de l'Aubois, avec de nombreux barrages, en direction de Fontmorigny jusqu'à la Loire. Enfin le cours d'eau Andres, qui se jette dans l'Aubois, après être passé par le « château" de Patinges, en contournant un grand espace boisé.

La voie romaine dite parfois 'rue ferrée' passe par le bourg de St Hilaire, coupe le Liseron, se poursuit jusqu'à la villa Romaine d'Andres.

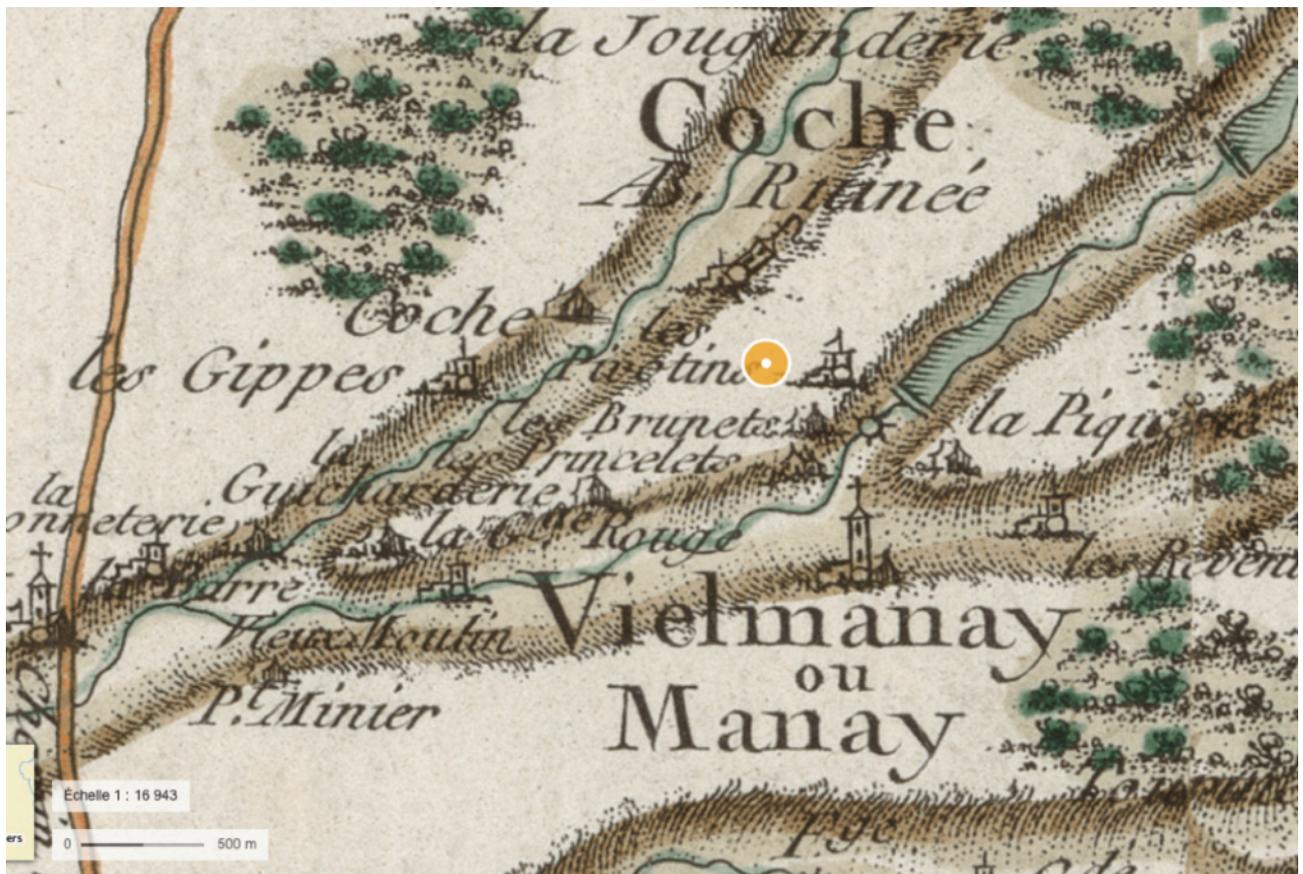


* DES REPÈRES DANS L'ESPACE: VIELMANAY

Sur ce plan Cassini, on constate un site tourné, depuis à l'est un espace boisé, jusqu'à l'ouest, en direction de la Loire.

Le ruisseau de Bellary, au sud, est dessiné avec plusieurs barrages, dont deux avec moulins, et un lieu dit Minier. Il longe le village puis le petit château et enfin le site de la Bonneterie (nécropole).

Le ruisseau d'Asvin, plus au nord, a servi d'implantation à l'abbaye de Coche, aujourd'hui en ruines.



Histoire du haut Moyen-âge du début du V au X^{eme} siècle

A fin de la période Gallo Romaine , s'ouvrit une période de 500 ans très troublée, comme en témoignent les vestiges trouvés un peu partout sur les communes de Vielmanay et St Hilaire. Mais on trouve aussi les fondements des siècles suivants: le développement d'une industrie du fer et du verre ; la création de l'abbaye de Coche, première institution identifiée; Les Granges Dimières : premier type de contrat avec les paysans, dont on a trace dans nos deux villages.

* Contexte

* l'abbaye de Coche à Vielmanay

* Saint hilaire: autour de la RUE FERRÉE: l'activité autour du fer et du verre; 'le bois des hates', « les Hatellières »;

* Vielmanay: bois du Mineret et site des Hottes

* le site mystérieux de Bouy: les usages de Bouy

* **Pour aller plus loin:** les mots témoignant de la voie romaine; étymologie « hast »; le contexte de la production du fer. Vestiges et traces de destruction .

* **Contexte:** ⁵*La structure politique de l'Europe occidentale changea profondément avec la fin de l'Empire romain d'Occident. Même si les mouvements de populations durant cette période ont été qualifiés d'« invasions », il ne s'agissait pas d'expéditions militaires mais de migrations concernant des peuples entiers.*

Les structures romaines en Occident ne disparurent néanmoins pas brusquement car ces barbares ne représentaient que 5 % de la population d'Europe occidentale. Le mélange des élites barbares et romaines notamment par le biais du christianisme donna naissance à une nouvelle société intégrant des éléments des deux cultures.

La disparition de la bureaucratie romaine entraîna cependant l'effondrement du système économique romain et la plupart des nouvelles entités politiques finançaient leurs armées de manière décentralisée par le biais de chefs locaux et du pillage plutôt que de manière centralisée par l'impôt.

La pratique de l'[esclavage](#) déclina mais avec la ruralisation de la société, il fut remplacé par le [servage](#).

* **L'abbaye de Coche à Vielmanay:**

L'abbaye de Coche est la première institution identifiée dans nos communes. Elle se trouve au bord de l'Asvins, en lisière des bois de Bellary, non loin du hameau actuel de Coche à 1,5 km au nord-ouest du village.

Le nom de Mannay (Vielmanay) apparait en 596 dans le règlement de [saint Aunaire](#), 18^{eme} évêque d'Auxerre (572-605), inclut le monastère de Mannay (Vielmanay) dans les prières du diocèse. Saint Aunaire, décédé en 603 ou 605,

⁵ cf Wikipédia

lègue la terre de Manay (qui fait partie de la paroisse de Bouzy) à l'[église Saint-Étienne d'Auxerre](#).

Ce besoin de lister toutes les paroisses du diocèse n'indique pas seulement le désir d'asseoir la religion dans la vie des gens ; l'[abbé Lebeuf](#) note qu'il est signe d'un relèvement de la population après l'effondrement de l'économie romaine.

Le [monastère Saint-Étienne](#) reçoit [Briare](#), Verneuil, Holvet ou Nolvét, Giem, Osel, [Meun](#), un endroit appelé Deus-adjuva, un autre appelé Cormagnum, les Bries ou les [Bray](#), [La Roche](#), [Mannay](#), Villers et [Boné](#). (Le lien Saint Etienne renvoie vers la cathédrale d'Auxerre.)

Notons que S Hilarius de Gondeliaco (St Hilaire de Gondilly) apparaît bien plus tard, au Moyen-âge central, et est un simple prieuré dépendant de l'abbaye de St.Laurent les Cosne, **située lui aussi à Auxerre** . Celle ci a été créée au VI eme siècle également. Il est donc possible qu'une présence religieuse soit antérieure.

***Saint Hilaire de Gondilly:**

Autour de la RUE FERRÉE:

Une route dite du fer ou RUE FERRÉE dans la documentation, structure St Hilaire de Gondilly. Elle part de Vauvrière et au nord du lieu-dit LE PRE AUX MORTS, se dirige vers ENTROIS (Antrois), passe par le bourg en longeant le site « le bois des Hâtes », passe par le domaine gallo romain du MAUPAS, le site « Les Hatellières » et peut être par le site d'ANDRES (dans ce cas, elle passerait par le site fortifié de Patinges avant de revenir sur Jouet en longeant l'Aubois).

Elle est indiquée sur la carte IGN comme la « route de poids de fer » car effectivement, longeant un bras de la rivière « l'Aubois » en passant par Feuillarde, puis Jouet, elle aboutit au site « Le poids de fer » le long de la Loire.

L'activité autour du fer et du verre:

Le long de cette RUE FERRÉE, se trouvent de nombreux lieux qui évoquent soit le verre (« le champ verrier », « la verrerie »..), soit le fer, « Feuillarde » pour les plus récents, mais aussi les termes dérivés de « Hast ». Ce mot à l'origine (cf supra l'analyse) désigne une lance, utilisée pour la chasse ou la guerre. On trouve en ce qui nous concerne « Hâte » « Hatellières » « Hottes » avec des variantes en fonction des cartes ou des documents.

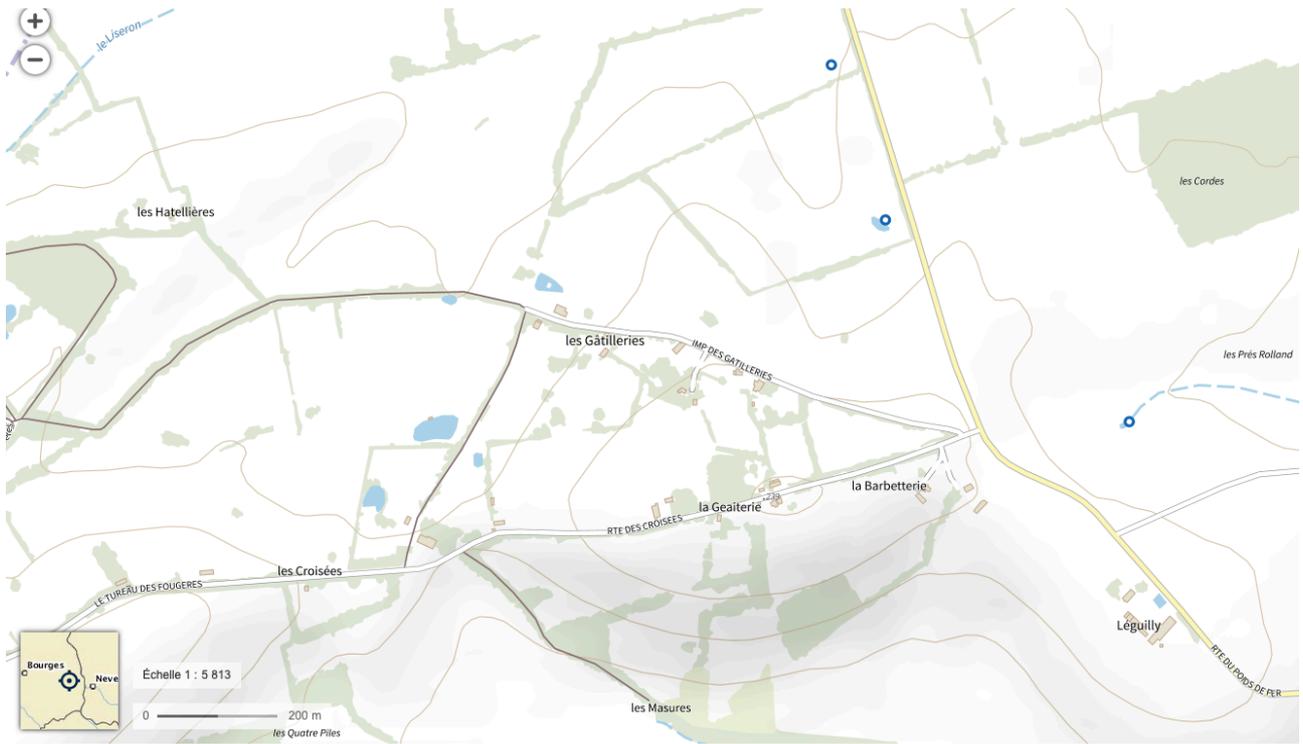
Situés près des bois (bois de minon ou de Ninon) , des mines et des cours d'eau, ces sites permettaient la production de fer et de verre.

Le bas fourneau est, pendant tout le [Moyen Âge](#), un procédé nomade, qu'on édifie en fonction des affleurements de minerai et de la disponibilité du combustible.

Le bas fourneau se présente comme une cheminée de taille humaine (un ou deux mètres de haut) en [briques](#) et en [terre cuite](#), dans laquelle on dispose en alternance une couche de minerai de fer et une couche de charbon de [bois](#).

Le site « Les hatellières » à St Hilaire de Gondilly:

** Au lieu dit « Les Hatellières » , un site de métallurgie a existé au moyen âge .
Utilisant le minerai local, et le bois, dont témoigne encore l'appellation « bois de minon »,
il est situé le long du cours d'eau le Liseron qu'il utilisait probablement pour actionner un soufflet .On rejoint le bois de Minon en passant par la « route du poids de fer » cf carte.*

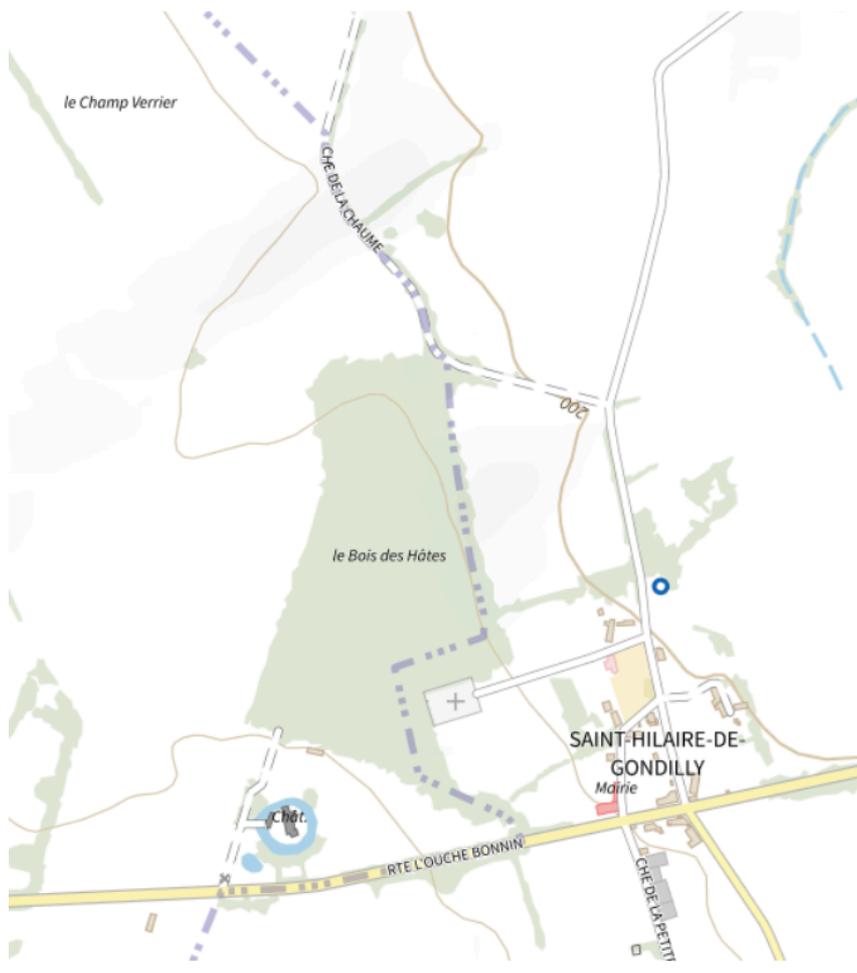


le site le « bois des Hâtes » :

Le long de la voie romaine dite route du fer, dans le village de Saint Hilaire de Gondilly, le site du « bois des Hâtes » date aussi du haut moyen-âge (5^{eme} au 10^{eme} siècle), antérieur à la création du village en tant que tel, et bien sûr de son église.

On y accède par le parking du cimetière, dont il est contigu (voir carte). Si on en fait le tour, de l'autre côté on trouve le site « Le champs Verrier ». Ici, pas de cours d'eau pour actionner le soufflet, comme sur le site « des Hatellières », une technique plus primitive devait être employée.

NB: On trouve aussi le château, dont la création est elle aussi postérieure (12^{eme} siècle pour la construction en pierre, une construction en bois auparavant). Mais peut être une motte de défense était elle pré- existante?



Le haut Moyen-âge

* **Vielmanay** abrite également des forges, c'est la raison pour laquelle on y rencontre tout un petit peuple de forgerons, de tireurs de mine, de fondeurs de fer mais aussi quantité de chartiers et de charbonniers, tous personnages peu réputés pour la douceur de leurs moeurs et redoutés, notamment par les collecteurs d'impôt... Il existe dans la région de véritables dynasties familiales de forgerons et autres marteleurs de fer, dont certains sont établis à Vielmanay : les Gendre, les Velu, les Gagnepain. Les noms de lieux se font l'écho de cette activité passée : Le petit et le grand minier, bois du Mineret, site des Hottes; plus loin rivière des Forges.

extrait de « visite de l'Eveque à Vielmanay par Philippe Cendron »



*** Le site mystérieux de Bouy:**

Le site s'étend du nord au sud, de « l'étang de Bouy », la bergerie de Bouy, Bouy (site le plus ancien) et Bouy (hameau). Il correspond à la limite haute de cette portion de la vallée de la Loire, au dessus des différentes sources des cours d'eau qui structurent la vallée.



J Dumouchel l'évoque dans les documents parus sur le journal de st Hilaire de Gondilly. Elle ne disposait pas à l'époque des cartes actuelles!

Les usages de Bouy.

BOUY, BOY, BOA: Tel était le nom d'une immense forêt qui s'étendait de Dejointes aux Gatilleries actuelles y compris.

D'après son toponyme, BOUY aurait été un lieu occupé par une colonie romaine. Les chemins ruraux « larges comme des avenues » qui sont censés témoigner de ce qu'ont pu être des aires de pacage collectif, auraient ils été les chemins de communication de cette colonie romaine?

« Buhot de Kersers écrivait vers 1880 : « Bouy fut une forêt que l'on trouve désignée sous le nom de Boa vers 1160 et Boium vers 1192 et qui se retrouve dans l'appellation populaire «en Bouy »⁶. Il nous signale aussi qu'en 1573 s'élevait la chapelle Saint-Martin de Bouy sur un chemin qui allait de Millu dit Roussillon à la forêt de Verrières.

Une carte de 1650 nous situe St Hilaire de Gondilly entre deux forêts, l'une à l'est, immense, partant du Tendron et remontant jusque et au delà d'Hery. L'autre, à l'ouest, s'étirant de Nérouté (Nérondes) jusque et au delà de Gairigny (Garigny) en contournant Chassy.

Mais où était donc ses fameux « usages de Bouy » qui n'apparaissent sur aucune carte?

« Le site de Bouy, étendues broussailleuses, herbeuses, plus froides aussi, puisque situé sur le plateau, constituait les usages de Bouy. Les prairies non closes servirent –après la première fenaison–de vaine pâture pour le bétail.

Nous en avons la confirmation par les registres paroissiaux. Les usages de Bouy comprenaient l'étendue des Gatilleries et celle des Hatellières.

Certains ne sont-ils pas nés « sur les Usages de Bouy au lieu-dit La Gatellerie ». Leur voisins n'habitent ils pas dans « une loge sur l'usage de Bouy ?

Et encore actuellement les promeneurs ne sont-ils pas réellement surpris par la largeur de certains chemins ruraux, larges comme des avenues du côté des Hatellières?

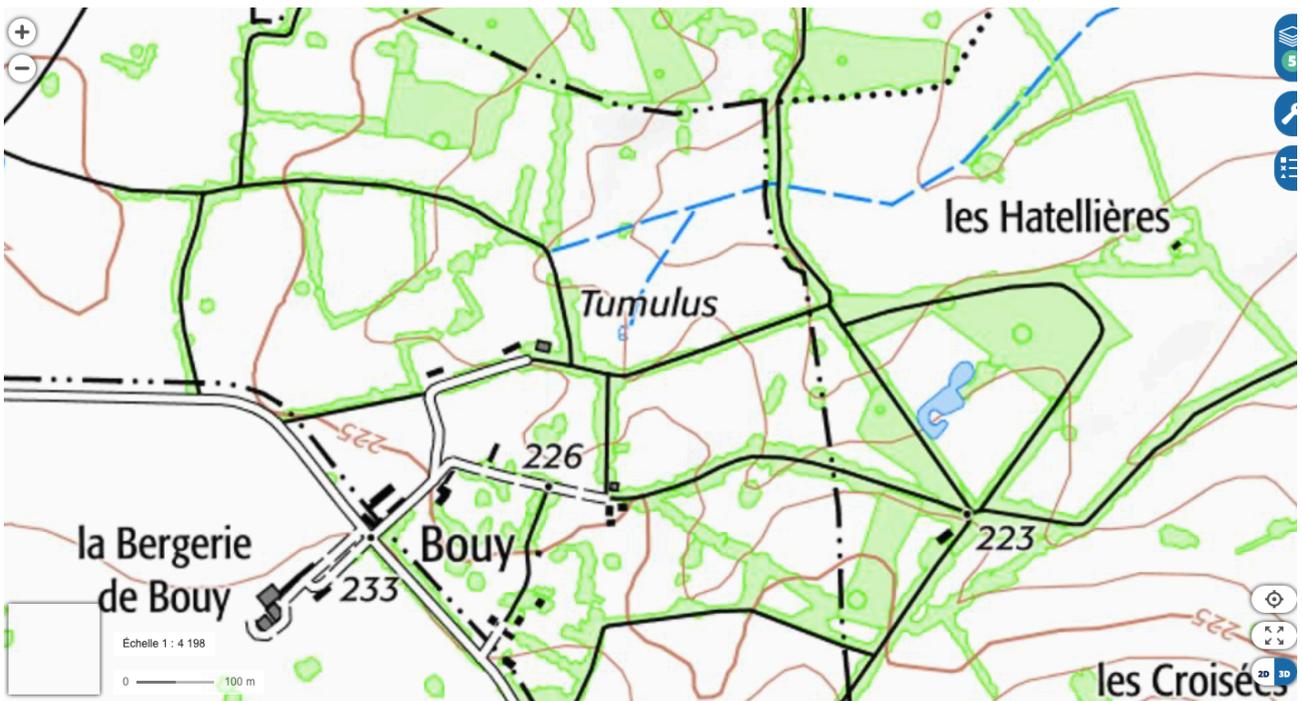
Ces avenues témoignent de ce qu'ont pu être les aires de pacage collectif qui remontaient côté ouest par Dejointe et par Villeneuve assurant aux troupeaux un parcours dans l'espace intermédiaire séparant les forêts. »

J Dumouchel

⁶ Voir aussi sur Wikipédia la commune de Bouy, et les différents noms (toponymes) qui ont été utilisés jusqu'au nom actuel de Bouy. Peut être aussi, l'origine du mot.

Le haut Moyen-âge

Les deux plans suivants montrent que Bouy ne fut pas simplement un lieu de pacage. C'est à minima le site le plus ancien identifié sur les cartes, mais aussi un endroit où la densité de la voirie, aujourd'hui souvent abandonnée et que l'on retrouve sous forme de haies, est mystérieuse.



* **Pour aller plus loin: les mots témoignant de la voie romaine; étymologie « hast »; vestiges et exactions.**

- **les mots témoignant de la voie romaine** ⁷

les TUREAUX ⁸:

- 1) *Séparatifs de paroisse. Ce sont des lignes de talus unilatéraux qui existent encore sur de grandes étendues et ont été longtemps remarquées. On en connaît bien ni l'origine, ni la destination première. (Jaubert)*
- 2) *un TUREAU est une chaussée servant de borne, et de si grande conséquence, que de le labourer et effacer était un cas royal (Jaubert)*

« Le domaine du TRAIT rappelle sans aucun doute l'existence d'une voie antique, comme une dérivation de STRATA ».

- **étymologie haste:**

On observe une grande confusion autour du mot « Haste ». Ainsi, un lieu désigné sur une carte 1850 comme « les hatellières », apparaît sur la carte de Cassini antérieure comme « les ateliers » ; on trouve aussi « le bois des hâtes » à côté de l'église des St Hilaire de Gondilly. Aussi les « Hottes » à Vielmanay.

Pour y voir plus clair, regardons les **étymologies** des différents termes employés, le **contexte** de la métallurgie au moyen âge mais aussi les cartes des **sites** cités.

Qu'en disent Wiki et J Dumouchel ?

*Wiki :

- (Vers 1135) De l'ancien français *haste* (« *empressement, précipitation* »), du vieux-francique **haist* (« *violence, véhémence* »).
- Une **arme d'hast** est une *arme blanche* composée d'une lame ou d'une pointe métallique fixée au bout d'un long manche, généralement en bois, appelé *hampe*. Elle est utilisée pour le combat rapproché.

Les armes d'hast sont relativement peu chères, et simples à fabriquer comme à utiliser, car elles sont souvent dérivées d'armes de chasse (comme l'*épieu*) ou d'outils agricoles (comme la *faux de guerre*).

Les lances ont ainsi probablement d'abord été utilisées à la chasse, comme arme de jet ou pour frapper directement ; la possibilité de frapper une proie tout en la gardant à bonne distance a dû apparaître très vite comme avantageuse aux chasseurs.

⁷ J Dumouchel op cit

⁸ voir carte jointe

Le haut Moyen-âge

- *Un faux ami: À l'origine, l'atelier (l'astelier), dérivé du vieux mot astelle, morceau de bois, est un lieu où l'on travaille le bois. Il devient le lieu de création de l'artisanat et des beaux-arts. Il désigne également le groupe de personnes qui travaillent sous la direction d'un maître.*
- *Une extension avérée: J Dumouchel: cite L Fanaud dans « Voies romaines et vieux chemins » dont « le sérieux fait référence en recherches historiques ».
« Des noms de lieu comme l'Hate doivent retenir notre attention. Ils rappellent des cimetières ou nécropoles des époques gallo romaines et mérovingiennes disposés le long des routes importantes ».*

- les traces de destruction:

J Dumouchel indique que cette route « a du avoir une certaine importance » au moins dans la mémoire collective. Cette voie, que l'on peut qualifier de Romaine à l'origine, est le témoin aussi d'exactions.

« Si les Romains ont construit en Gaule des villes, des monuments, des routes, c'est par ces mêmes routes que s'engouffrèrent ensuite les hordes barbares qui détruisirent tout sur leur passage dans des allers retours mortels pour les populations »

A quelque distance du bourg de St Hilaire de Gondilly, de nombreux vestiges ont été retrouvés lors de fouilles, ou fortuitement lors de travaux.

Les découvertes n'ont sans doute pas été toutes rendues publiques. Parmi celles qui ont été connues:

Bois Minon: des poteries de couleur jaune ou rouge; quelques unes assez délicates.

Des deniers d'argent de St Martin de Tours (évêque à Tours en 371) Des petits vases en verre, intacts, de la fin de l'époque romaine ou début de l'époque mérovingienne.

Ménetou- Couture: fondations, bris de statues, objets romains, tuiles romaines....

Histoire du Moyen-âge central, du 11 au 13 eme siècle

Nous disposons de plus de documents sur cette époque, où nous assistons à la création des sites de St Hilaire de Gondilly, de Vielmanay et de Menetou, mais aussi de l'abbaye de Fontmorigny. Les institutions religieuses sont à l'origine de toutes ces innovations au plan local.

- * Vielmanay et St Hilaire, des origines religieuses ; le château près de St Hilaire ;
- * Menetou-Couture
- * L'abbaye de Fontmorigny
- * les domaines : Le Domaine De L'EGUILLY, d'ANDRES, Le Grand et le Petit VILLEFRANCHE (1190)

préambule: ⁹

*Le Moyen-Âge central vit une **forte croissance démographique**. Les historiens estiment que la population européenne passa de 35 à 80 millions entre 1000 et 1347 et suggèrent que cela fut lié à l'amélioration des techniques agricoles, à un **climat plus favorable**, à l'accroissement des surfaces cultivées grâce aux **défrichements** et à l'absence d'invasions. Plus de 90 % de la population restait composée de paysans et ces derniers se regroupèrent dans des petites communautés appelées **seigneuries**. Ils étaient souvent **assujettis** à des nobles à qui ils devaient des services et un loyer en échange du droit de cultiver la terre.*

*Les nobles, ceux portant des **titres** et les simples chevaliers, exploitaient les seigneuries et les paysans ; ces terrains ne leur appartenaient cependant pas entièrement et un **suzerain** les autorisaient à les utiliser via le **système féodal**.*

*Les **châteaux forts**, initialement construits en **bois** puis en pierre, commencèrent à être construits aux IX et X siècles en réponse aux désordres de la période et offraient une protection contre les envahisseurs et les seigneurs rivaux.*

*Le **clergé** était également divisé et était composé du **clergé séculier** vivant au milieu des laïcs et du **clergé régulier**, qui suivait une **règle religieuse** comme les moines. La plupart des membres du clergé régulier était issue de la noblesse qui fournissait également le haut de la hiérarchie du clergé séculier.*

⁹ cf Wikipédia

*** A Vielmanay, l'abbaye de Coche: la plus ancienne**

Le nom de Mannay (Vielmanay) apparaît dès 596 avec la création de l'abbaye de Coche, qui dépend du monastère Saint Etienne d'Auxerre.

*** Saint Hilaire de Gondilly: une origine religieuse**

Le nom de Gondilly apparaît en 1150 sous la forme « Gondiliaco », et en 1170 « Gundili ». Saint Hilaire est postérieur, « sanctus hylarius » en 1176.

« Saint Hylaire de Gondilly date de 1577.

« Le nom ancien, évidemment antérieur à la fondation de la paroisse, indique par son radical une origine barbare ou germanique plutôt que latine. Gondilius ou Gondil aurait été le premier fondateur ou propriétaire de la Villa. »

S Hilarius de Gondeliaco (St Hilaire de Gondilly) est un simple prieuré dépendant de l'abbaye de St. Laurent les Cosne, située lui aussi à Auxerre . Mais celle ci a été créée au VI eme siècle également. Il est donc possible qu'une présence religieuse soit antérieure.

« La petite église de St Hilaire ne comprend qu'une nef couverte d'un berceau de bois, et un chœur revêtu d'un plafond, que termine une abside semi circulaire. Le tout est fruste au point qu'il est difficile d'y appliquer une date, bien que l'origine romaine soit probable ».

D'après A. Challe (histoire de l'Auxerrois), en ce temps, les abbayes étaient des sortes de colonies agricoles: prière, travail des mains, défrichage, dessèchement des marais et étangs, labourage..

Quelques uns des religieux étaient détachés dans de petits établissements que l'on appela PRIEURÉS, pour se livrer aux mêmes travaux, élever le bétail et civiliser par leurs exemples et leurs leçons les habitants des pays éloignés de toutes autres communications.

D'autres historiens ont écrit que ces PRIEURÉS CURES ne consistaient souvent qu'en un presbytère qui abritait théoriquement deux ou trois religieux qui menaient là une vie conventuelle tout en remplissant les fonctions sacerdotales dévolues aux curés et vicaires paroissiaux.

Mais c'était aussi une façon de s'assurer des revenus.

*** Le château près de St hilaire de Gondilly,**

C'est à la fin du XIIIème siècle qu'est construit la Grand'Cour, peu avant la guerre de Cent Ans.¹⁰ Pierre de Mornay, évêque d'Auxerre, alors chancelier de Philippe le Bel, fait édifier cette maison-forte en remplacement du château en bois que sa famille habitait depuis le XIème siècle. Il l'intègre dans une ligne de châteaux qui permet de surveiller les voisins, Anglais au sud et Bourguignons à l'est. Ces places protègent les villageois contre les razzias des brigands et des mercenaires qui forment les armées de l'époque.

*** Menetou-Couture**

Le nom de Menetou-Couture, vient (pour Menetou) de « monasterium », mot latin désignant l'agglomération des bâtiments d'une communauté religieuse, et (pour Couture) de « cultura », mot latin signifiant « un champ labouré », « une terre cultivée et ensemencée » ou encore « un lieu défriché pour la culture », sens passé dans les idiomes romanisés.

*En 1398, une construction fortifiée s'élève à **Menetou-Couture**, dont il ne subsiste aucun vestige connu.*

** L'abbaye Notre-Dame de Fontmorigny est une abbaye cistercienne fondée en 1149 sur les instances de saint Bernard située sur la commune de Menetou-Couture, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Nevers, où elle possédait un important établissement intra-muros.*

L'abbaye se situe en limite sud-est de la commune, à proximité de Torteron.

Accessible depuis la RD 189 par le hameau de la Feuillarde, ce val isolé est le cadre typique des établissements cisterciens avec fontaine, ruisseau et bois abondants en bordure .

Dès 1120, on relève dans l'enclos de l'abbaye actuelle la présence d'une communauté de bénédictins de tradition clunisienne. Sur intervention du seigneur de Montfaucon et de Pierre de La Châtre, futur archevêque de Bourges celle-ci s'affilie en 1148 à l'ordre de Cîteaux via une de ses premières filles, l'abbaye de Clairvaux. Ce changement imposant la modification de la disposition des bâtiments, un domaine foncier est rapidement constitué entre 1157 et 1181 et la construction débute.

En 1170, la mention de l'abbatia nova atteste de la restructuration des bâtiments. En 1225, cette église Notre-Dame est consacrée par Simon de Sully. En 1245, le dortoir des moines est achevé. Ces travaux étaient notamment financés par la dîme. En 1285, Jean de Boisgibault, damoiseau, donne aux moines de Fontmorigny la moitié de la dîme qu'il tenait en fief de son oncle Philippe de

¹⁰ Source: propriétaires du château

Boisgibault sur le territoire de la paroisse de Tracy, donation garantie par l'évêque d'Auxerre.

pour aller plus loin:

- S Hilarius de Gondeliaco est un prieuré Augustin dépendant de l'abbaye de St.Laurent les Cosne, appelé aussi « les aubats », situé à Auxerre.

Le monastère de saint laurent les Cosne est fondé dès le VI eme siècle, sous le patronage de Saint Hilaire et de Saint Laurent. Les moines de l'origine furent à une époque indéterminée remplacés par des chanoines séculiers, puis par des religieux réguliers « Augustins » par l'Eveque d'Auxerre, Robert de Nevers (1070-84), et devint Abbaye.

Saint Laurent les Cosne, aussi appelée Saint Laurent L'abbaye, est dépendante de Saint Hilaire de Poitiers, probablement dès l'origine. Elle est différente de St Laurent collégiale de Cône distante de Deux lieues.

Or nous savons que les moines de St Laurent l'abbaye ont essaimé en divers lieux. C'est ainsi qu'ils auraient eu une prébende (revenus) dès 1100 à St Gildard de Nevers. Ils ont également fondé le prieuré cure de Saint Laurent de Nevers, vers le XIV eme siècle .

C'est au 12e et 13e siècle que l'on commence à avoir quelques précisions sur les modes d'occupation du sol et sur l'organisation d'un paysage agricole, à la lumière des textes qui visent les donations aux abbayes, fréquemment conservés par leurs bénéficiaires.

**** les Domaines :***

- Les Domaine De L'EGUILLY et d'ANDRES:

EQUILLY OU GUILLY, domaine de St hilaire de Gondilly.

Aguleia (1150)

Aguilliacum (1154) Aguilleiums (1156) Aguilli (1168) Aguilley (1169)

Aguiliacum (1176) Aguleum (1180) GRANGIA DE AGULE (1205) GRANGIA DE AGULIE (1253) Aiguy (1269) Agulhy (1521) et Eguily (carte de Cassini).

Si le domaine de l'Eguilly est nommé dès 1150 , le « domaine des ANDRES » lui est contemporain.

Le cartulaire de Fontmorigny le cite comme une propriété rurale du pays d' Andre (Villa in pago de Andre) en 1152. Elle est citée en tant que grange (Grangia

Andreas) en 1153 alors que la grange de l'Eguilly (Grangia de Agule) ne l'est qu'en 1205

L'abbaye de Fontmorigny possédait près de ses murs une grange mais d'autres granges à quelques lieux de Fontmorigny assuraient aussi la garde des fruits de la terre (voir page 19 du livret « L'Abbaye cistercienne Notre-Dame de Fontmorigny , témoin d'un passé prestigieux » édité par les amis de Fontmorigny.)

La grange de l'Eguilly était perchée en haut du plateau (probablement à l'emplacement de l'actuel Domaine). La grange d'Andres est inscrite « Insula de Andres » en 1178. En 1670, elle était justiciable de Villequiers.

- VILLEFRANCHE (Le Grand et le Petit VILLEFRANCHE)

Domaines, commune de st Hilaire de Gondilly.

Franca villa 1190 (cart. Fontm) Villa franchie de Karentonia : 1243 donc exempte d'impôts .

Ce domaine appartenait-il à Ebbes de Charenton, dont Buho de Kaisers nous dit qu'il donna ou confirma sa Grangia de Ramon à Fontmorigny en 1153? (... les plus anciens seigneurs de Ramon furent de la maison de Charenton...)

Villefranche, anciennement les Durets 1683 (bail du Berry)

Le petit Villefranche autrement dit la grande cour 1776 (marquisat de Villequiers)

Par la charte de Renaud de Montfaucon (Villequiers) en faveur de l'abbaye de Fontmorigny (1161) Renaud dit « libérer son âme « par le don de terres sur lesquelles il n'interviendra plus en aucune manière que ce soit:

« Boscus qui vocatut BASAN » bois situé sur la terre de BAZIN.

« Boscus qui vocatut MIMUNS » bois situé sur la terre de Minon - ou mieux qui a pour nom-

« Boscus qui dicitura campus Sancti Hylarii » Bois qui est situé sur la terre de saint Hilaire

Le Moyen Âge tardif du début du 14ème à la fin du 15ème siècle.

- * Contexte:
- * Les usages
- * Les Granges Dimières et la Dime
- * D'où doit provenir la nourriture des moines?

Contexte:

Vers 1300, la croissance et la prospérité de l'Europe stagnent. Une série de famines et des pestes, comme la [grande famine de 1315-1317](#) et la [peste noire](#), réduisent la population européenne de moitié. La [France](#) connaît de graves révoltes paysannes : la [Jacquerie](#) et la [Révolte des paysans](#), ainsi que plus d'un siècle de conflit intermittent : la [guerre de Cent Ans](#).

L'unité de l'Église catholique est également brisée par le [grand schisme d'Occident](#). Collectivement, ces événements sont ce que l'on appelle parfois la « [crise de la fin du Moyen Âge](#) ».

Malgré ces crises, le 14^{ème} siècle est synonyme de progrès dans les [arts](#) et dans les [sciences](#) avec la redécouverte des textes de la [Grèce antique](#) et de la [Rome antique](#) : c'est le début de la [Renaissance italienne](#), qui aboutira à la [réforme protestante](#).

* LES USAGES:

Entre Saint-Hilaire de Gondilly et Menetou-Couture les communautés villageoises sont très intéressées par la gestion des biens d'usage collectif: communaux et usage.

Leur importance apparaît à l'occasion des conflits qui surgissent entre ces communautés et les usurpateurs : les abbayes cisterciennes entre autres.

Ces biens d'usage collectif sont de deux sortes : Les uns occupent les vallées et les fonds de rivière; d'autres les espaces intermédiaires séparant les îlots de culture groupés autour de chaque village.

Dans ces espaces le droit de parcours est reconnu de clocher à clocher.

Les troupeaux de moutons qui appartiennent aux villageois sont assez considérables pour que tout un système de dîme—en laine et en agneaux—soit déjà organisé. On sait peu de choses sur l'origine des droits qui s'exercent sur les habitants, mais l'on constate que ceux-ci sont fréquemment l'objet de donations faites par les seigneurs ou les collectivités à des communautés ecclésiastiques.

Sur les Bois de Bouy, Bernard de Gondilly, sa femme Eude, mais aussi Barthelemy et Hugues Leroux, Robin, Pierre Aigaud, Normand de Gondilly possèdent des droits, que tous ensemble, ils cèdent à l'abbaye de Fontmorigny.

... des éléments perturbateurs commencent à apparaître : Les espaces associés dans lesquelles les communautés villageoises trouvaient les éléments complémentaires du travail agricole, bois de chauffage et de construction, cueillette des fruits, pâturages du troupeau, litière, leur sont contestés. Les seigneurs ne leur en concèdent l'usage que contre des taxes recognitives et sont tentés d'en tirer un meilleur parti.

relevé par J Dumouchel

*** LES GRANGES DÎMIÈRES DES SIEURS RELIGIEUX DE L'ABBAYE ROYALE DE FONTMORIGNY.**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre « le moyen-âge central » l'abbaye de Fontmorigny a construit plusieurs « Granges » sur son territoire.

Par les écrits des religieux nous savons que dans celles ci, les frères convers, des serfs, peut-être des mercenaires, engrangeaient d'importantes récoltes, sources de revenus

D'OÙ DOIT PROVENIR DE LA NOURRITURE DES MOINES :

« La nourriture des moines de notre ordre doit provenir du travail manuel, de la culture des terres, de l'élevage du bétail. Il nous est permis de posséder à notre usage propre des eaux, des forêts, des vignes, des prés, des terres éloignées de l'habitation des hommes du siècle, et des animaux.

Pour pratiquer ces travaux des champs et cet élevage et en conserver les fruits, nous pouvons avoir des granges, soit près, soit loin, pas au-delà cependant d'une journée de marche, gardées par des convers.

C'est par les convers que sont accomplis les travaux dans les granges, et par les mercenaires que nous prenons, comme les convers avec la permission des évêques, en tant qu'aides nécessaires et sous notre sollicitude comme des moines. Et à l'égal des moines, ils sont nos frères et partagent nos biens tant spirituels que temporels. »

source: Glotz- Histoire du H moyen âge -IVeme S- l'essor des Etats d'occident.

LA DÎME : IMPÔT QUI CONSISTAIT DANS LE PAIEMENT D'UNE REDEVANCE EN NATURE AU CLERGÉ OU À LA NOBLESSE.

Dîme ecclésiastique, dîme ancienne, dîme nouvelle, dîme grosse, dîme menue ou dîme verte (poids, fèves, blé sarrasin, navets, oignons) Dîme prédiiale (toutes sortes de grains), dîme domestique (lainage et Charnage des brebis, agneaux, veaux, cochons)...

LES DIMES

Le commentateur des coutumes du Berry reconnaît que le curé est fondé de droit commun à percevoir toutes sortes de dîmes en l'étendue de sa paroisse et qu'il ne lui faut aucun titre que son clocher; il peut les demander comme la récompense de son travail.

Par la suite, les moines ont obtenu privilège et permission de posséder des dîmes. Mais les *novales* n'y ont jamais été comprises, elles appartenaient aux curés, seulement on s'est demandé si c'était seulement pour la première année de mise en culture ou pour toujours.

« Les moines, dit La Thaumassière, qui ne se sont jamais oubliés en leurs propres intérêts, l'interprétaient ainsi à leur avantage, afin de frustrer les pauvres curés de leurs droits. »

Pour les *novales*, les seigneurs en titre pouvaient les prescrire par quarante ans. Les menues dîmes étaient habituellement adjugées aux curés. Toutefois, quand des personnes laïques possédaient lesdites menues dîmes à titre de fief de temps immémorial, elles l'emportaient sur les curés et étaient maintenues en leur possession quand, dans les aveux, il était fait mention de menues dîmes ou de celles de lainage, charnage, chanvre, lin, pois et fèves.

L'avidité des ecclésiastiques pour les dîmes fut telle que Philippe IV en 1303 fut obligé de faire à ce sujet une ordonnance par laquelle il enjoignit aux baillis et sénéchaux d'empêcher que les prêtres et gens d'Église fissent de nouvelles exactions de dime en dehors des usages habituels et les perussent sur des choses insolites.

Aussi le commentateur de la coutume du Berry dit que la dime des herpages d'un jardin destiné pour le ménage n'est point due.

Il n'est pareillement pas dû de dîmes de fèves et pois vendus en vert, comme cela fut du reste, jugé par arrêt de 1592, au profit du quartier d'Auron à Bourges contre les chanoines de la sainte chapelle du palais royal à Bourges.

Voici quelques détails intéressants sur la manière de percevoir la dime de lainage et de charnage dont il est parlé dans la charte de Louis le Jeune (1145), dime considérable dans le Berry à cause de la grande quantité de bestiaux qu'on nourrit dans cette province.

Cette dime devait être levée à la fin du mois de mai ou au commencement de juin. Les seigneurs ne pouvaient être contraints de la lever plus tôt ni les débiteurs de la payer avant ce temps, parce que si l'on séparait plus tôt les agneaux de leur mère, ils étaient exposés à périr, et si l'on tondait avant ce terme cela pouvait leur porter préjudice. Quant à la quotité, la dime de toisons et d'agneaux, elle se levait ordinairement à raison de 14 l'un, et se prenait à la verge, sans choix. Comme les bestiaux sortaient de la bergerie, le dimeur prenait le quatorzième agneau et tondait la quatorzième bête telles qu'ils étaient. Dans plusieurs dimeries, la dime ne se levait qu'au 20.

Si le nombre de 14 ou de 20 n'était complet, s'il ne se trouvait que 6 ou 7 agneaux ou bêtes sujets à tonte, le dimeur ne pouvait mettre les bêtes en compte pour parfaire le

nombre sur l'année suivante, et il ne pouvait joindre le nombre de plusieurs années pour en prendre la dime; mais en ce cas, pour indemniser le décimateur, on payait en certains lieux 1 denier pour chaque agneau et toison au-dessus de 14, en d'autres lieux un carolus, et dans le ressort de Vierzon 2 sols 6 deniers.

Les moutons de trois ans et les brebis mères de même âge étaient soumis à la dime de lainage. Les bêtes de deux ans appelées *vassives* n'étaient pas sujettes à la dime de lainage; la dime est illicite, parce que les agneaux ne doivent aucune dime de laine, mais seulement la dime de charnage; ce qui n'empêchait pas le décimateur, en levant la dime du charnage, de prendre en même temps la laine qui est attachée à la peau. Cette dime est illicite et usuraire, aussi elle était défendue aussi bien aux ecclésiastiques qu'aux laïques.

Les *vassives* étaient tellement exemptes de dîmes de laine que même celles qui avaient eu un agneau ne devaient pas la dime, parce qu'elle avait été payée dès la première année; et que les *vassives* n'étaient pas moins privilégiées pour avoir eu des agneaux sur lesquels les seigneurs profitaient du charnage comme si elles n'en avaient point eu.

Les agneaux ne devaient aucune dime de laine, et même le tailleur à cheptel ne prenait aucune portion des agnelins, que, seul, le cheptelier débourrait à son profit.

Pour bien comprendre l'application de ces dîmes, il faut savoir qu'on distinguait trois sortes de bêtes à laine. Les agneaux nés en décembre, janvier, février, ainsi nommés la première année, pendant laquelle ils n'étaient jamais tondus. Cependant les paysans qui les tenaient à titre de cheptel les débourraient vers la fin du mois d'août pour les rafraîchir, mais on ne pouvait avec ce produit faire des toisons de cette laine. Les bailleurs et maîtres n'en profitaient jamais; les décimateurs ne levaient pas la dime de cette laine.

À la seconde année, les agneaux s'appelaient *vassives*, *vassiveaux* ou *moutonnais*; la troisième année, *brebis* et *moutons*.

Le décimateur n'avait sur les agneaux que la dime de charnage et non celle de laine, dont le maître avait le droit de le dépouiller, mais comme cela ne se pouvait sans danger, le décimateur prenait la dime d'agneaux avec leurs toisons, et, de cette manière, il conservait les agneaux. Le maître faisait deux paiements la première année: par la chair des agneaux, il en acquittait la dime de charnage, qui était seulement due, et par les toisons des agneaux qui ne devaient aucune dime de laine, parce qu'elle ne se levait qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, alors qu'ils n'ont pas encore été hivernés dans la dimerie; il acquitte par ce paiement anticipé la dime due seulement l'année suivante.

L'hivernage avait lieu pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, et les bêtes qui, pendant ces quatre mois, n'avaient pas été gardées dans les dimeries, ne devaient pas la dime.

Le fermier de Precy soutenant qu'il n'y avait point de suite, parce que les bestiaux n'avaient pas été nourris en leur dimerie pendant les quatre mois indiqués dans l'article XVIII de la coutume. La cause fut soutenue par M. Gilles Augier d'une part, et de l'autre, par La Thaumassière.

M. Augier estimait que les fermiers d'Aubigny devaient avoir portion au droit de suite à proportion du temps pendant lequel les bestiaux avaient été hivernés en leur dimerie. La Thaumassière prétendait, suivant l'article XVIII, que la suite n'avait lieu que si, avec bêtes tenues, nourries et hivernées depuis le 1^{er} novembre jusqu'au 1^{er} mars en une dimerie, on labourait dans une autre, de manière que les bœufs qui avaient fait le labourage en l'espace proposé n'ayant pas été hivernés hors la dimerie où les bêtes sont crus pendant les quatre mois, la suite ne pouvait être demandée.

Le commentateur de la coutume du Berry prétendait qu'il n'y avait pas lieu de donner portion en la moitié de la suite, droit odieux et exagération du droit commun reconnu par peu de coutumes et qui devait être restreint aux termes de la coutume du Berry.

Les parties s'en étant rapportées à M. Toussaint Delarue, autre commentateur de la coutume du Berry, celui-ci jugea qu'il n'y avait pas lieu au droit de suite. La Thaumassière fait observer que le droit de suite ne peut avoir lieu quand le labourage est fait par le travail à la bêche, au fessonné ou autre instrument, quoique les hommes qui font le labourage en une dimerie demeurent sur une autre. Tel était l'usage de la coutume du Berry.

Histoire de l'Agriculture en Berry La condition paysanne du V au XVIIIe siècle

Ernest Menault

Royer

Pour être soumis à la dime de laine, les moutons et brebis devaient être âgés de trois ans; il fallait encore qu'ils aient été hivernés dans la dimerie où ils se trouvaient au moment de la tonte.

Si les moutons et brebis hivernés dans une dimerie avaient été vendus avant la tonte, le décimateur de la dimerie dans laquelle ils avaient été nourris n'avait pas droit de suite sur l'acheteur; autrement c'eût été entraver la commerce.

Nous terminerons cette étude sur la dime en Berry par le droit de suite, qui était un ancien usage de cette province dont on trouve la justification dans une transaction faite entre les abbé et religieux de Saint-Satur et les abbé et religieux de Chailvoy en 1264. De même dans une autre transaction entre le chapitre de Montmeroyen et Guillaume, Pierre et Hugonin Paloué (1266), où le droit de suite est appelé *secuela*, *sequela*.

L'article XVIII de la coutume du Berry s'exprime ainsi: « Suite de disme a lieu quand avec les bêtes tenues, nourries et hivernées depuis le premier jour de novembre jusqu'au premier jour de mars en aucune dimerie on labouré en une autre dimerie, auquel cas le seigneur de la dimerie où lesdites bêtes sont tenues, nourries et hivernées comme dessus par droit de suite doit avoir la moitié des dismes des fruits crus en ladite autre dimerie et terres labourées par lesdites bêtes qui ont été nourries et hivernées en ladite dimerie. » Ce droit de suite a donné lieu à beaucoup de difficultés. La Thaumassière en cite une qui eut lieu le 4 août 1676 entre les fermiers des dîmes de Precy et ceux des dîmes d'Aubigny qui se levaient en la paroisse de Menatou-Couture. Ces derniers prétendaient, par droit de suite, le quart de la dime des bœufs recueillis en la méairie appartenant au sieur de Boyau, et se fondaient sur ce que les bœufs qui avaient fait le labourage avaient été nourris et hivernés en leur dimerie.

Les 16 ème et 17 ème siècles

*Historiquement,¹¹ on considère souvent que le **16 ème Siècle** commence le 12 octobre 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Pour la France, on considère qu'il commence avec l'avènement du roi François Ier en 1515 et qu'il se termine avec l'assassinat du roi Henri IV en 1610.*

Ce siècle est marqué par un renouveau intellectuel et artistique, à la suite de l'extension au reste de l'Europe de la Renaissance, née en Italie et par les grandes découvertes. Sur le plan religieux, la Réforme protestante conteste l'autorité des papes, et le concile de Trente (1545-1563) précise certains points de doctrine (péché originel...).

*En France, les historiens font commencer le **17 ème** siècle avec l'assassinat du roi Henri IV en 1610 et le font terminer avec la mort de Louis XIV en 1715.*

Le 17é siècle est marqué par la naissance de la science moderne avec Galilée, par la guerre de Trente Ans, et par la poursuite de la colonisation européenne des Amériques

Thèmes abordés:

- * Autour du vin: Les Delance vigneron; métier «cerclier» ; les cabarets à Vielmanay.
- * La vie au quotidien: La coutume de Bouillon;« nous descendons tous d'un roi ou d'un pendu »;
- * les guerres de religion: les destructions
- * Un nouveau modèle économique: Les Gatilleries; Les maitres d'école; la population de Vielmanay et de St Hilaire
- * Fontmorigny au 16 ème et 17ème siècle :Des évolutions contrastées à l'Abbaye; Les baux notariés avec les laboureurs du domaine d'Andres; Les dépendances de l'Abbaye ne sont que ruines en 1720

Autour du Vin

* **En 1681: les Delance vigneron:**

*Une famille de vigneron, les Delance, a, au moins depuis 1681, habité à Marzy, rue du midi, mais aussi près de leur employeur, l'église **Ste Trohé à Nevers**.*

Pierre Delance, l'arrière grand père, est né en 1819, à Marzy.

Il épouse Marie Braud née en 1810, dans la commune de Précý, Cher.

En 1858, Pierre Delance, à 39 ans, achète Les Gatilleries, pour 1900 frs, soit pour 4 ans de salaires d'un ouvrier de l'époque. Il indiqua alors être Minier.

¹¹ Wikipédia pour le contexte

Ils sont décédés d'une épidémie de diphtérie, aux Gatilleries en 1873 et 1874.

Anecdote : la mémoire familiale raconte que dans la petite salle de la maison on vendait du vin. Et un tonneau trône toujours dans une pièce de la maison. Ce n'est pas si étonnant compte tenu du passé des propriétaires.

on trouve aussi:

JEAN BURDIN (Quatre-fois-arrière-grand-père) est né en 1752, à Saint Germain sur l'Aubois (Jouet). Il était cerclier (fabrication des cercles en fer pour les tonneaux) aux Gravières. Le 1er janvier 1809, à environ 56 ans, il était entré aux armées napoléoniennes.

Les Delance connaissaient donc l'Abbaye de Fontmorigny, au moins par son annexe de Nevers: celle ci était proche de leur employeur l'Eglise St- Trohé. Deux autres membres de la même famille étaient 'aubergiste à Fontmorigny': René Job marié avec Louise Delance. Antoine Bardin, marié ensuite avec Eulalie Job.

La rue St- Trohé à Nevers longe l'emplacement de l'église Saint-Trohé qui, avec son cimetière, occupait le triangle formé par cette rue, la rue Hanoteau et la rue des Moulins.

On a dit indifféremment Saint-Truys (1402), Trohé (1436 et 1456), Troué (1440), Trouvé (1451 et 1570). Ce saint Trohésius, connu seulement par la tradition, fut un abbé du VI^e ou du VII^e siècle, dont le tombeau était sous le maître-autel.

L'église est citée comme abbaye en 888, puis comme couvent de femmes, qui fut réuni, au XII^e siècle, à l'abbaye Notre-Dame. Elle était devenue paroissiale au commencement du XI^e, époque de sa dernière reconstruction, et portait le nom de Notre-Dame de Saint-Trohé ou du Bon-Secours.

L'annexe de l'Abbaye de Fontmorigny à Nevers :

L'abbaye Notre-Dame de Fontmorigny, dépendait autrefois du comté du Nivernais. Dès 1274, les moines de cette abbaye cistercienne possédaient dans cette rue une grande maison où ils pouvaient se réfugier en cas de danger.

Le bâtiment, construit au XV^e siècle, avec tourelle d'escalier en vis à l'arrière, s'élève sur des caves voûtées d'ogives. Celles-ci servaient de dépôt des mesures et de lieu de paiement pour les droits de mesure de l'abbaye. Elles pouvaient également recevoir la vendange des vignes que les religieux possédaient dans les environs de Nevers, à la Pisserote et aux Montapins.

**** Les cabarets à Vielmanay ¹²***

En 1685, selon une indication du curé, il semble qu'il y ait eu plusieurs cabarets à Vielmanay, ce qui est alors normal pour un village de cette importance. Ce sont autant d'endroits fort mal vus - comme on s'en doute - par les autorités religieuses. C'est que le cabaret exerce un attrait, essentiellement sur la partie masculine de la

¹² Philippe Cendron

population, difficile à endiguer. Bien souvent, c'est l'autre maison commune du village, l'autre lieu de convivialité et, de ce point de vue, il est en concurrence directe avec l'église - dont il est généralement tout proche, géographiquement parlant. Certains paroissiens font d'ailleurs à peine la différence, si l'on en juge par ces ripailles organisées certains soirs... dans l'église ! À défaut d'en espérer la fermeture, l'évêque interdit aux paroissiens de fréquenter le cabaret pendant le service divin. Pour faire bonne mesure, il interdit également aux cabaretiers d'accueillir dans le même temps d'autres clients que les étrangers (au village) et les passants. Enfin, il est vivement conseillé aux villageois de s'abstenir d'y rester après huit heures du soir. Les officiers de justice sont invités à y veiller et à faire fermement valoir, sur ce point, les ordonnances royales.

La vie au quotidien:

*** La coutume de Bouillon**

CONNAISSAIT-ON LA COUTUME DE BOUILLON À SAINT-HILAIRE DE GONDILLY EN 1750 ? (fait référence à l' Edit datant de 1556 du roi Henri II, sur les futures mères célibataires.)

Il semblerait que oui, exemple tiré dans les registres paroissiaux :

« Le 15 janvier 1750 a été baptisée par moi soussigné, Anne, née d'aujourd'hui, fille naturelle d'Anne bonnin, demeurant au domaine d'Andres, domestique chez la veuve Lebœuf qui a déclaré en présence du parrain, de la marraine et de tous ceux qui sont dans le domaine que Louis Lebœuf, garçon Majeur fils de défunt Pierre Lebœuf et de Jeanne, en était le père. Ce qu'a attesté le parrain François Maréchal garçon domestique dans le dit Domaine, et la marraine Anne Tarbaud qui ont déclaré ne savoir signer ce qui enquy »

Le curé Fournil répète dans la marge « en présence desdits parrain et marraine et d'autres témoins qui ont tous déclaré ne savoir signer ».

*La coutume de « bouillon » *¹³ stipulait qu'une fille séduite avait la possibilité dans les douleurs de l'enfantement et devant un grand nombre de témoins réunis, pour être plus crédible, de désigner le père de son enfant. Or, nous remarquons dans cet acte, différent des autres actes de naissance, que:*

- la déclaration préalable de grossesse selon les dires de Henri II n'a pas été faite sinon la présente n'aurait pas été nécessaire.*
- Cette déclaration ne se fait pas à l'église mais au domaine.*

¹³ cité dans « Histoire des mères » de C Fouquet

- Elle a lieu devant un grand nombre de personnes « tous ceux du dit Domaine ». On sait que les mères et plus encore les filles séduites risquaient d'être condamnées pour infanticide et pendues en cas de décès de l'enfant sans le baptême. Ici toutes les précautions semblent avoir été prises, puisque le Curé était sur les lieux.

Mais pourquoi avoir attendu cette extrémité ? Le fait que ce grand laboureur de Andres, maître de cette domestique, soit décédé 10 jours auparavant a-t-il changé le cours des évènements ?

« le 6 janvier 1750 a été inhumé au devant du confessionnal de cette église, le corps de Pierre Lebœuf âgé d' environ 56 ans.

*** Nous descendons tous d'un Roi ou d'un Pendu**

ARCHIVES DE LA NIÈVRE – MARÉCHAUSSÉE DU NIVERNAIS - 27 MAI 1694

- Déclarons Jean, Cerclier, demeurant à la paroisse du Gravier, » atteint et convaincu d'avoir, étant accompagné d'un homme inconnu, attendu, armé d'un fusil et baïonnette, sur le grand chemin qui va de Sancoings à la Guerche, entre les deux grosses Forges de Grossouvres, les nommés Louis Goutte et Jacques Morin, pour les voler et les tuer; d'avoir forcé la porte de la grange du sieur de Patinges à coups de poignée, avoir volé du bled; d'avoir aussi volé sur le grand chemin qui va de Patinges au Poids de Fer » et le condamnant à être rompu vif sur un échafaud qui, à cet effet, sera dressé en la place du marché de Jouet, et ensuite son cadavre porté et exposé sur une roue qui sera mise sur le grand chemin qui va dudit Jouet à Sancoings.

- condamnons Maryt, cerclier, demeurant à Patinges, à être pendu à Jouet, pour avoir volé la nuit du 20 janvier, étant accompagné de quatre autres hommes inconnus, tous barbouillés et déguisés, armés de fusils et cognées, aux dépens de diverses personnes de Saint-Germain ;

- Francois L et Antoine S, charrons, demeurant à Cours les Barres, aux galères à perpétuité, pour complicité dans lesdits vols à main armée.

ARCHIVES DE LA NIÈVRE–PROCÉDURES CRIMINELLES

- 1669-sentence Prévôtale condamnant Jean Martin, de la paroisse de Nérondes, à être battu de verge, flétri sur les deux épaules de deux fleurs de lys par l'exécuteur de haute justice, et banni à perpétuité du ressort du présidial pour avoir volé pendant la nuit un marchand porte balle du Pays de Savoie, dans une chambre haute du « logis ou pend pour enseigne le chat d'Espagne », dans la ville de Nevers.

- 1671–sentence Prévôtale condamnant Jean Villemont, d'Ourouer en Berry, à être pendu à Nevers, pour vol avec effraction dans la paroisse de Sainte-Marie de Flageolle.
- 1675–sentence Prévôtale déclarant Toussaint Naissant, laboureur, demeurant à la paroisse du Gravier, » atteint est convaincu d'avoir, le 16 octobre dernier, dans le champ du Puis, outragé le sieur Jacques Blanzat, après l'avoir désarmé de son épée et donné plusieurs coups d'icelle sur sa tête et autres parties de son corps et coupé le pouce senestre » et le condamnant à faire amende honorable, à être mis au carcan en la ville de Nevers pendant le marché, avec un écriteau où seront écrits ces mots en gros caractères : « Toussaint Naissant, de la paroisse du gravier, qui a maltraité et excédé son maitre à coups d'épée", et en outre à servir le roi sur les galères pendant cinq ans.

- 1651- PROCEDURES CRIMINELLES:

Le procureur du Roi au présidial contre Jean Borrel, déserteur : vol sur les grands chemins, vol de chevaux, effets et armes à Alexandre de Chassy, chevalier, seigneur de Chassy, et Edme de Chassy, écuyer, baron de Douais, son fils, ce dernier ayant pris ledit Borrel à son service à Saint-Quentin au retour de l'armée de Flandre : bannissement à perpétuité du ressort du présidial.

- 1696: françois Rochery, meunier au moulin de Jouet, contre Jean D, cabaretier au dit Jouet: homicide d'un coup de fusil de Philibert Rochery, fils du dit François. Sentence: acquittant Jean à cause de sa trop grande jeunesse.

le 11 AOUT 1729

Assassinat de voyageurs logeant à l'auberge de D (nom du tenancier). Le procureur du Roi contre Marco D, cabaretier au bourg de Jouet, sa femme et sa fille : tentative d'assassinat de Jean Claude, marchand savoyard, qui avait prêté 300 livres audit Marco D et lui réclamait avant de retourner dans son pays.

le 19 février 1737:

Jean Pointre, fermier de la petite terre, pour les chanoines des Saintes Croix d'Orléans, contre Jean S, habitant dudit lieu: homicide de Simon Saunier; sentence condamnant S a être pendu.

* les guerres de religion: les destructions

1560¹⁴: Wolfgang de Bavière conduit les protestants allemands dans la [guerre de religion](#).

Vers **1569**, Wolfgang de Bavière à la tête d'une armée de mercenaires, conduit une expédition destinée à venir en aide aux protestants français. Cette armée traverse le [comté Bourgogne](#) et les provinces du centre de la France, détruisant sur son passage beaucoup d'églises et d'abbayes.

L'abbaye de Coche est détruite « par les huguenots ».

[Wolfgang de Bavière](#), et ses reîtres quittant la [Charité](#), ont dû démanteler en 1569 le château de **Menetou-Couture** et l'église, comme tous les édifices placés sur leur route, en particulier la maison forte de Vielmanay. (wiki)

Mais aucune trace de leur passage en 1569 à l'abbaye de **Fontmorigny** n'apparaît dans son historique.

* Un nouveau modèle économique:

- Le site « Les Gatilleries »

Situé sur l'étendue dite « en Bouy », à la limite des sources des cours d'eau, mais aussi de la voie « Rue Ferrée », ce site a été un hameau important (cf carte). Il est également près des 'Hatellières' et de 'l'Eguilly'.

Quelle est l'origine du mot « Les Gatilleries »?

Le terme la « GATELLERIE » n'est apparu qu'en 1781 dans les archives de Fontmorigny, nous le trouvons également dans les registres paroissiaux en 1733 ou Monsieur Pinet, curé de Saint-Hilaire, note le 26 février le décès de Pierre Grangier, âgé de 33 ans, au **village** de Les Gatilleries. Avec la présence de deux témoins François Desbars et Jean Grangier.

Toujours en 1733 lors du décès de Henriette Taboulot, fille de Jean et de Catherine Desrives, au village de la Gatillerie, d'autres témoins, des voisins sans doute, surnommés Jean Lauvergnat et Jean Faucard.

Sur le site « geoportail », aucun autre « Gatillerie » ou « Gatellerie » ne semble être répertorié. Deux autres « Gatille », dans l'Aveyron et dans la Loire, des « Gattilier » . Un « Les Gattiers » à Nérondes sur la carte 1820 Etat major.

¹⁴ wikipédia

Le terme le plus proche est **L'arbre au poivre**, ou **gattilier**.

C'est un arbuste buissonnant (Wiki) .Vigoureux et rustique, il peut atteindre de 1,5 à 2 m de haut, voire beaucoup plus pour des sujets âgés et dans de bonnes conditions. Cet arbuste se contente de sols pauvres. Les fruits qui poussent en grappe, sont laissés à sécher sur la branche, puis récoltés en hiver.

Appelé « arbre chaste » en français, il est réputé calmer les ardeurs sexuelles. On en tire une épice nommée « poivre des moines ». Ce nom est donné au fruit séché du gattilier. Il aurait été utilisé dès le Moyen Âge pour aromatiser la soupe des moines dans les monastères pour ses propriétés anaphrodisiaques.

Plus doux que le poivre noir, il a aussi un goût plus amer. Le poivre des moines est aussi appelé « agnus-castus », « poivre sauvage » ou « petit poivre »

Il était également utilisé dans les matelas des lits médiévaux. Fait d'un sac de bure (tissu de laine grossière), bourré de paille de blé ou de son (les fameuses paillasse), ou de Gatillier (censées préserver la chasteté comme le recommande l'Église), bure parfois enveloppée dans des draps de chanvre pour que cela gratte moins. Ces matériaux, sains mais rustiques, avaient l'avantage d'absorber l'humidité et d'isoler des sols froids. Ils apportaient donc un certain confort, même si plusieurs personnes se partageaient le lit.

Ref: Au lit au Moyen Âge : [Publ. à l'occasion de l'exposition présentée à la Tour Jean sans Peur, 13 avril – 13 novembre 2011] /dir. Danièle Alexandre-Bidon.

Il est donc tout à fait possible que « les Gatilleries »¹⁵ aient été un site de culture et de production de poivre des moines et de composant des lits médiévaux.

Il est probable qu'à la culture du Gattilier, ait été associée celle du Chanvre. De nombreux lieux-dit semblent l'indiquer:

La Ferranderie , entre les LD le chêne creux et le chêne vert

LD les cordes , au hameau de feuillarde

LD les cordes, à 900 m des Gatilleries

Un ferrandier dans le Nivernais, où le terme était en usage jusqu'au milieu du XIXe siècle est un ouvrier qui démêle les fibres du chanvre et les divise avec un peigne, un séran .

Le peigneur de chanvre intervenait après le rouissage (macération dans une mare, le plus souvent), le séchage (un four à pain sur-dimensionné était parfois utilisé), le broyage et le teillage du chanvre (Les fibres textiles sont séparées de la chènevotte (partie ligneuse de la plante) pour obtenir de la filasse de 70 à 80 cm de longueur).

¹⁵ mes grands parents (Eléonore Burdin et Edouard Dumouchel) racontaient souvent, comme une plaisanterie, avoir eu comme cadeau de mariage, qui s'est déroulé aux Gatilleries, une once de poivre. Ils n'avaient jamais utilisé de poivre de leur vie, et avaient donc encore ce cadeau de mariage. Pourquoi une enfant née aux Gatilleries ne consomme pas de poivre? C'est peut être en souvenir du faux poivre, le Gattilier , anti aphrodisiaque?

Egalement, on trouve témoignage de la culture du chanvre dans les contrats des Domaines avec l'abbaye de Fontmorigny, ou ils doivent fournir du chanvre et du tissu. Aux Gatilleries, les mares et le grand four à pain existent encore.



*** La population de Vielmanay:**

Aux dires du curé en 1685, Vielmanay compte alors 488 habitants, à compter du berceau. En imaginant que ceux-ci soient groupés par unités de 7 ou 8 personnes - ce qui constitue un feu, sorte de cellule familiale élargie -, on peut avancer que Vielmanay est composé d'environ 65 feux (un dénombrement en indique 61 en 1713 Paroisses et communes de France - Nièvre - Philippe Canu - Editions du C.N.R.S.).

À raison d'une maison par feu, le village peut donc en compter une soixantaine, dans une paroisse de « grande étendue et fort écartée ny ayant pas deux maisons ensemble et qui se touchent ».

La plus grande partie de la population se consacre au travail de la terre et à l'élevage (le curé mentionne le blé, le méteil, le seigle, le chanvre - cultivé pour ses fibres textiles - et les agneaux, tout ce sur quoi il perçoit la dîme). Les manoeuvres sont les plus nombreux. Ils mènent une vie difficile, notamment en hiver où les occasions de trouver à s'employer sont rares.

*** la population de St Hilaire de Gondilly:**

L'activité économique, d'après les relevés de profession sur les actes de décès, et sur le nom des sites, est très variée, et ne se limite pas à l'agriculture et aux métiers du fer.

liste des métiers sur les actes de décès de St Hilaire:

journalier cultivateur à l'Usage; Couturière aux Gatilleries; fermier à l'Usage de Menetou; journalier; Menuisier; aubergiste à Fontmorigny (2 fois); sabotier à Feuillarde; cultivateur à l'Usage de Menetou puis voiturier; minier; mouleur à Torderon; cerclier (fabrication des cercles en fer pour les tonneaux) aux Graviers; vigneron rue du Midi à Marzy; vigneron sur la paroisse de Sainte Trohé.

liste des sites de St Hilaire ayant un nom de métier (sur Cassini):

la draperie; la broderie; la verrerie; feuillarde; la gainiere; la tuilerie; Les Cordes; la Ferranderie (Chanvre)

*** Les maitres d'école:**

A Vielmanay¹⁶, il n'y a pas de maistre d'escolle - ce qui se conçoit dans une région très boisée, donc difficile d'accès, et à l'habitat dispersé (plusieurs maisons eparses et separées les unes des autres). Parmi les paroisses nivernaises visitées par l'évêque, seuls Châteauneuf et Entrains ont ce privilège.

Pourtant, il y en avait un à Vielmanay, deux ans plus tôt. C'est en tout cas ce que rapporte un mémoire daté de 1684, mais celui-ci, bien que seul et sans famille, dut quitter la paroisse, ne trouvant de quoi y subsister. Sans doute exerça-t-il dans l'indifférence générale mais il arrive, ici ou là, que la population manifeste au contraire clairement son souhait de voir un maître s'installer au village. Il ne s'agit pas d'un simple voeu puisque cette installation est à la charge de la communauté. Pour attirer ou retenir un éventuel candidat, les habitants s'engagent de la façon la plus concrète : fourniture d'un logement, exemption de la taille, gages... À l'époque, le maître d'école doit théoriquement, pour exercer, avoir été approuvé par le curé - qu'il est d'ailleurs amené fréquemment à seconder. Ensuite, on lui confie ses premiers élèves - de toutes façons très peu nombreux car les enfants, dès l'âge de cinq ou six ans, sont employés par leurs parents à diverses tâches, à la garde des bestiaux par exemple. Il arrive que le maître soit rétribué au résultat, directement par les parents : 5 sols pour ceux qui lisent, 7 sols pour ceux qui écrivent.

¹⁶ Philippe Cendron

*Francois Rigal (1713/1783) fut maitre d'école à **St Hilaire de Gondilly**.*

J Dumouchel souligne qu'il s'agit du seul maitre d'école répertorié avant la révolution.

« il serait intéressant de savoir où et comment François Rigal exerçait à une époque où les habitants de la paroisse -sachant seulement signer leur nom -se comptaient sur les doigts d'une seule main. »

*** Fontmorigny au 16 ème et 17ème siècle**

** Des évolutions contrastées à l'Abbaye*

** Les baux notariés avec les laboureurs du domaine d'Andres*

** Les dépendances de l'Abbaye ne sont que ruines en 1720*

*** Des évolutions contrastées à l'Abbaye;**

Au cours de la guerre de Cent Ans, l'abbaye a subit de nombreux dommages. Les réparations durent de 1480 et 1500 : bâtiment des convers, logis d'entrée. En 1527, Louis IV de Bueil, comte de Sancerre, agissant en seigneur féodal, confirme aux moines de Fontmorigny la dîme de Boisgibault. Au début du XVIe siècle, un nouveau logis abbatial est construit et relié au bâtiment des convers par la tour d'escalier ; mais l'ensemble de l'abbaye n'est pas entretenu.

*** Les baux notariés avec les laboureurs du domaine d'Andres**

On a vu que le domaine d'Andres était anciennement un Villa, c'est à dire un domaine rural dans la gaule romaine et sous les mérovingiens.

Celui ci était à la source d'un petite rivière, « l'Andres » qui va en direction de Patinges et se jette dans l'Aubois. Probablement aussi d'une branche de voie romaine allant de St Hilaire de Gondilly à la Loire.



Après les contrats de « dîme » au moyen âge, apparaissent au 17è S les contrats avec des « laboureurs », personnalités juridiques plus établies. On verra plus loin au 18è S des contrats plus moderne, les « communautés parsonnières ».

Découvrir ¹⁷des actes notariés de plus de 300 ans concernant notre commune de Saint-Hilaire de Gondilly est un grand bonheur et encourage à continuer les recherches.

L'orthographe et les tournures de phrases sont un peu différents de nos habitudes actuelles mais l'écriture, assez bien posée, permettra avec un peu de patience, de prendre connaissance des baux ci-joints.

Les propriétaires sont les religieux de l'abbaye de Fontmorigny, et les laboureurs et communs -déjà installés dans les lieux qu'ils connaissent bien-, prennent la responsabilité d'affermier le Domaine pour une durée de neuf années.

On pourra découvrir en quoi consistait alors ce domaine, à savoir : bâtiments à demeure, grange, étable, cour, jardin, Chènevrière, pré, terre, Patureaux, et « Bois mort pour leur chauffage et pour faire des harnais, (bois) qu'ils pourront prendre dans les bois des dits seigneurs. »

Il est curieux de lire la clause citée : « en jouir, disposer, un bon père de famille ». Elle existe encore dans nos baux et contrats de location après 300 années !

¹⁷ J Dumouchel, op cité

Et que penser du cheptel mis entre les mains des nouveaux fermiers?

"... lesquels ont reconnu que les dits prieurs religieux ainsi dénommés au contrat leur ont mis entre les mains: douze boeufs arables, seize vaches garnies, quatre poulines et poulains, deux truies avec dix petits cochons ; huit autres cochons nourains, six chevaux « que cavales » et juments; soixante dix « chefs » de brebis que d'agneaux.... »

« Le présent bail faict pour et moyennant par chascun an le prix et somme de trois cent livres tournois, deux livres de beurre; par chascun an payable, a l'esgard de la ditte somme de trois cent livres en deux termes et paiements esgaulx.... »

« bon courage pour la lecture des documents ci joints! »

J Dumouchel

*** Les dépendances de l'Abbaye ne sont que ruines en 1720**

Au mois d'août 1720, Pierre, maître maçon, et entrepreneur à Bourges, et Gilbert bertrand, Maître couvreur et entrepreneur audit Bourges, étaient nommés experts par le procureur du Roi, pour la visite des réparations à faire aux bâtiments, église, Domaines, dépendances, de l'abbaye de fontmorigny, et du tout, dresser état et devis estimatif.

Assisté de Maître François, procureur au présidial de la ville de Bourges, ils se rendent donc en ce mois d'août dans l'abbaye de Fontmorigny, paroisse de Menetou-Couture, où ils prennent le logement chez la veuve Bonnost, demeurant dans la cour de ladite abbaye.

Ses états et devis estimatifs nous renseignent sur l'état d'abandon des divers bâtiments, tout en nous fournissant des données complémentaires quant à ceux situé sur Saint-Hilaire. Sachant qu'une toise vaut 6 pieds, soit près de 2 m, nous avons calculé les surfaces suivantes:

Andres: l'habitation comprenait deux chambres avec cheminée dans l'une avec four. Plus une autre chambre sans cheminée. Surface de cette maison de trois-pièces un peu moins de 144 m². Surface de la grange : un peu moins de 666.

SARGUES: l'habitation comprenait trois chambres avec cheminée. Surface de cette maison de trois-pièces : un peu moins de 224 m². Surface de la grange : un peu moins de 920 m².

Ces devis ne contiennent aucune indication concernant l'Eguilly. Quant aux étangs dont il est question ci-après ils ne semblent pas être en meilleur état que les bâtiments !

12

BOURGES.

76




 Jusqu'à l'abbaye de St-Hilaire de Bourges, rechargé de chaux et de terre
 au-dessus de longueur en toutes les largues, faire de neuf le débarras
 ou il y auit deux et trois chaux, ce que nous estimons pour tout
 La somme de trois cens livres. et 300

D'udit Bourg nous nous sommes assistés comme dessus nous
 sur celui de Malnoie dépendant de l'abbaye de St-Hilaire de Bourges
 par où nous avons remarqué que les boudages est entièrement en ruine, et qu'il est d'une
 nécessité urgente de le refaire à neuf. Et comme il est
 fait des boudages à poste de deux boudages, il faut couper les
 chaux de quatre toises au quart jusqu'au fond du
 Bourg de la retable au bon Bourg, faire quarante toises
 courantes de glais de pierres le long de la chaux et
 refaire à neuf le débarras qui sera de neuf pieds de
 longueur, comme aussi faire à neuf le grillon de la queie
 du Bourg de vingt-un pieds de longueur, ce que nous estimons
 La somme de huit cens cinquante livres. et 850

De l'abbaye de Malnoie nous assistés comme dessus nous
 sommes transportés sur Bourg d'Euilly dépendant de l'abbaye
 de St-Hilaire de Bourges, ou nous avons remarqué qu'il faut
 refaire à neuf vingt et une toises de glais de pierres, et après que les glais sont
 faits, il faudra en outre sur la tête de l'eau d'une fosse de
 Bourg de la largeur de deux pieds sur toute la longueur,
 faire un pilon neuf à la place de celui qui manque et qui
 court risque de se casser et que on sera obligé de le lever
 comme aussi faire les poutres pour les pescher prochains,
 ce que nous estimons pour tout La somme de deux cens
 livres. et 200.

De l'abbaye d'Euilly nous nous sommes assistés comme dessus
 transportés sur Bourg des pierres par où nous avons remarqué qu'il faut
 couper la chaux en tête du pilon de deux toises de long

21



sur la largeur de la chaunée & la bien retablir avec du
Covroy, faire a neuf les dechargoir, & vers la poële de les
focis & refaire les glaces de pierres, ce que nous estimons les
Sommes de deux cens cinquante livres. cy. . . . 250^l

Collas

De ce nous nous sommes assisté comme dessus par le franc
collas & les seul parois de St hilaire, que nous avons remar
qué a deux bondays, qu'il faut faire un sel actual. & a
chaun qui provot fouilles jusque au fond, pourquoy nous estim
ont vingt livres. cy. . . . 120^l

de la largeur

Et ensuite nous nous sommes transporté assisté comme dessus
par le franc des forges de pendant de la abbaye de st
parois de St hilaire de gondilly & l'autre avons observé qu
il faut charger la chaunée devant les bondays de cinq toises
longue sur deux toises de largeur & de deux pieds d'hauc
au bout d'elles du costé de dechargoir, refaire a neuf &
huit toises de la chaudière qui est en ruine & present. &c.
que nous estimons la somme de cent quatre vingt livres. cy. 180^l

Et attendu qu'il est sept heures de soir nous nous sommes
retirés au logis de la ville de Comost & avons remis la
continuation de notre présente visite a lundy vingt six
du present mois d'août heures de soir de matin, ne pouvant
pas aller a la ville le jour de dimanche & faires de
la fête de St. Barthelemy de dimanche qui fut immédiatement
auquel jour nous avons donné jostimatiyon au franc
a la ville & a la franc & jure avec nous.

Bonneveüe de franc & franc

Domaine
de Champradier

Et ledit jour vingt six d'août au lieu de la ville de Comost
le sougné assisté du franc nous sommes transportés
au domaine de Champradier parois de Heronde de pendant
de la abbaye de Montmorigny de deux grands
boies de trent avons comencé notre visite par un
de metaux qui est de six toises & demie de cinq sur quatre

22

Le 18^e siècle

le 18^{ème} siècle.

En France, les historiens considèrent que le 18^{ème} siècle commence en 1715 avec la mort de Louis XIV et se termine en 1815 avec la chute de Napoléon Ier.

Au 18^e siècle, les Lumières est un terme qui désigne un mouvement culturel et philosophique ayant dominé en Europe, et plus particulièrement en France. Par extension, ce terme est employé pour désigner les événements qui conduisirent à l'avènement de la démocratie, et à la Révolution française..

** Bourgeois, nobles et clergé: appartenance des terres agricoles.*

** Des vies très précaires: ondolements et baptêmes; Les femmes 'd'eshonnnetes'; des mariages au domaine des préaux; fête, naissance, décès en 1780; Une paroisse tout en longueur;*

** Les communautés parsonnières: Andres et L'Eguilly; Les dépendances de Fontmorigny;*

Bourgeois, nobles et clergé.

Nous ne savons que peu de choses sur la présence noble à St Hilaire. Les De Chassy sont bien présents lors des cérémonies, mais la documentation les concernant est peu abondante.

En ce qui concerne St Hilaire de Gondilly, Menetou-Couture et Vielmanay

Au 18^e, les propriétés agricoles appartiennent encore à des nobles, des bourgeois ou au clergé :

** les domaines de l'Aiguilly, d'Andres, des petits et grands Chapelet appartenaient à l'abbaye de Fontmorigny.*

** le domaine des Préaux faisait partie des terres que possédait le sieur Poubeau, seigneur de la paroisse de St Hilaire de Gondilly, seigneur De Chassy.*

** pas de traces de possession pour les autres sites.*

LES DE CHASSY, DE GRANDS SEIGNEURS

Les De Chassy, barons de Douais (Dois..) seigneurs de la paroisse de St Hilaire de Gondilly, bourgeois de la ville de Bourges, seigneur pour un tiers de chassy et Dejointes, et issu des seigneurs de Bellechaume et des Préaux, étaient une maison d'ancienne noblesse, avec des origines en Berry, Nivernais, Charolais, Bourgogne, Champagne..

Cette famille a donné un procureur des affaires communes de la ville de Bourges en 1651.

Leur présence est attestée:

*Pierre Rigal, a épousé Jeanne **Burdin**, fille et petite fille de laboureurs au Grand domaine de « Biauregnard ».*

*en 1732, Leur premier fils, Pierre, **eut pour parrain Messire Louis Esme de Chassi de Dois***

*en 1740, **Dame Catherine de la Porte**, mère de Louis Esme, fut marraine de la cloche nouvelle de l'Eglise*

les pages suivantes 48 à 51 sont scannées

LES PREAUX

A TRAVERS LES REGISTRES PAROISSIAUX

Alors que les domaines de l'Eguilly, d'Andres, des Petit et Grand Chapelet appartenaient à l'Abbaye de Fontmorigny, le domaine des Préaux faisait partie des terres que possédait le Sieur Poubeau, Bourgeois de la ville de Bourges, Paroisse Saint Jean des Champs, -Seigneur pour un tiers de Chassy et Dejointes- et issu des seigneurs de Bellechaume et des Préaux.

Cette famille a donné un procureur des affaires communes de la ville de Bourges en 1651.

Mad. Poubeau, veuve de N. Barrat, avocat, fut inscrite d'office à l'Armorial de la Généralité de Bourges avec les armes ci-dessous: D'azur, à une tour pignonnée de trois montants d'azur, maçonnée de sable, et accompagnée en chef de deux pigeons affrontés d'azur, becqués et membrés de gueules. (1)

Nous avons retrouvé quelques actes qui nous situeront la famille et se rapportent dans la paroisse de St Hilaire de Gondilly:

Tout d'abord le plus ancien et le plus important puisqu'il nous précise ce qui est inscrit -et que nous pouvons à peine déchiffrer- sur une pierre tombale de notre église.
Épitaphe gravée il y a 231 ans!

Lan mil septcens soixante deux et le vingtin décembre aété inhumé dans cette Eglise proche LeBenitier Le corps de pierre poubeau decedédhyer muni des Sacremens agé denviron vingtans enson vivant fils dus... poubeau Bourgeois delaville deBourges paroisse deStjean deschamps Seigneur pouruntiers dechassi. Enpresence de francois Lecros manoeuvre vincent ratillon Laboureur claude Lémaillét et francois du may déclarez nescavoir signer de ce Enquis Fourniol curé

DES PARRAINS DE QUALITE

Louis Poubeau, fils de Me François Poubeau, seigneur en partie de Chassy, seigneur des Préaux, est parrain en octobre 1784 de Louis, fils d'Antoine Masselon, laboureur aux Préaux, et de Françoise Lainé.

Le sieur Louis Poubeau bourgeois est parrain en mars 1785 de Louis, fils de François Charpentier et de Clothilde Dessard (François semble être alors le Maître laboureur des Préaux)

.../...



1788/8/1 Baptême de Marguerite, d'André Mollet et Marie Châtain
Parrain: le sieur Louis Poubeau, bourgeois, soussigné,

1789/12/8 Baptême de Catherine, de Pierre Balland, manoeuvre et
de Marguerite Billon son épouse de cette paroisse,
Parrain: Louis Poubeau, sieur des Préaux et seigneur de Chassy en
partie, bourgeois de la ville de Bourges, paroisse St Jean des
Champs.

Pierre Balland sera Officier public nommé "révolutionnairement"
pour constater et recevoir les actes...

UN PETIT POUBEAU EST NE AUX PREAUX EN 1780

1780/3/9 à 5 heures du matin
Baptême le jour mme de Charles, fils de Louis Poubeau, bourgeois,
et de Demoiselle Anne Françoise, Margot, son épouse

"DE PRESENT AUX PREAUX "

Marraine: Demoiselle Charles Thévenaut, de Mennetou qui l'a tenu
sur les fonts baptismaux et a signé avec moi

Remarque: "père absent" et le curé de signale pas de parrain

"demoiselle" (2)

1779/23/11
Au mariage de Claude Marchand et Marie Quantin parmi les personnes
présentes on notait : Demoiselle Anne Françoise Marguerite et
Monsieur Poubeau des Préaux (signé Margot Poubeau)

(1) Voir La Thaumassière. Arch. du Cher. Dict. des anciennes
familles du Berry- M.H. de Maransange)

(2) Une femme d'origine noble ou de haute bourgeoise était
qualifiée de "Damoiselle" ou "Demoiselle" dans tous les actes et
durant sa vie entière.

J. DUMOUCHEL

*Les mil septiens soixante deux et le vingt deux de cembre
acte inqumé dans cette Eglise proche les benites levoy de
pierre poubeau de cede chyp muni des faciemens ages
denuiros vingtans fusen vintout fils duff. poubeau
bourgeois de hauille de Bourges parre de st jean des champs
seigneur pouruntier de chassy. En presence de françois de
mame vintout et de l'abbé Claude Lemaillot et françois
de may de celay ne fauoir signé de ce bapteme*

LES DE CHASSY : DE GRANDS SEIGNEURS

Les de Chassy étaient seigneurs de la Paroisse de St Hilaire de Gondilly mais encore du Marais, Révillon, Jailly, les Nouettes Crécy, le Coudray.

Ils étaient aussi barons de Douais (Dois ou Doys) Marquis de Loze (ou Looze), Originaires du Berry, du Nivernais, du Charolais de Bourgogne, de Champagne.

Maison d'ancienne noblesse qui a produit deux Maîtres d'Hôtel du roi Charles VIII entre 1483 et 1498 et un Chevalier de l'Ordre, etc...

Leurs armoiries:

"D'Azur, à la face d'or, accompagnée de trois étoiles de même" (1)

oooooooooooooooooooooooooooo

La présence de "nos" seigneurs est révélée par deux fois dans les registres.

Inhumé dans l'église le 8 janvier 1732

Laboureur décédé aux Préaux

Germain Rigal fut le père de Pierre Rigal

Inhumé "sous les dalles de notre église" le 11 avril 1742

Ce Pierre avait épousé Jeanne Burdin, fille et petite-fille de laboureurs du Grand Domaine de "Biauregnard".

Leur premier fils, né en 1732, prénommé Pierre-comme son père et son grand-père maternel- eut pour parrain

Messire Louis esme de chassy de dois fils de messire esme alexandre de chassy et baron de dois

Or quelques années plus tard, la mère de Louis Esme

Dame catherine de la porte fut marraine de la cloche nouvelle et bénite par maistre pierre pivot, curé de la paroisse (en 1740)

Germain Rigal était aussi le père d'un maître d'école fait unique à St Hilaire de Gondilly avant la Révolution !!!

Il s'agit de François Rigal (1713/1783)

Il serait intéressant de savoir où et comment François exerçait à une époque où les habitants de la paroisse-sachant seulement signer leur nom-se comptaient sur les doigts d'une seule main?

.../...

92

Habitaient sur les terres des Préaux au XVIII^e siècle:

Les RIGAL

François CHARPENTIER dont la première épouse fut inhumée dans l'église le 25 juillet 1737 (Marie Fournier, 29 ans)

François VERRIER

Antoine MASSELON époux Lainé Françoise

Pierre PIVERT époux Devallière Eugénie

Etienne PERRIOT époux Berrichon Marie Tous laboureurs

Et les TABOULOT Guillaume, les BRUN/MILLIET, les JAMET/BLANCHET

Nota: Les deux filles d'Esme Rigal et de Françoise Charpentier nées en 1743 et 1744 survécurent. On les retrouve, ainsi:
Jeanne mariée à Etienne VIAL, laboureur à Villefranche
Marguerite mariée à Guillaume MACARD, laboureur au Grand Chapelet

Quelques inhumations dans l'église:

Parents de Françoise Charpentier décédée en 1746, côté maternel:
1737/31/7:

Jean BRUNEAU, fils de Pierre et de Louise Mulon, 30 ans,
(en présence de Claude Bonin)

Le même Claude BONIN qui sera inhumé dans l'église en 1738, le 14 octobre à 43 ans.

1748/15/1:

"Proche du bénitier" le corps d'Augustin Fournierat, environ 28 ans

1748/26/11:

"Proche les grandes portes du côté du confessionnal à cause de l'interdit du cimetière, le corps de Jean Miliet, journalier, 70 ans le curé fait savoir que ce journalier n'est inhumé dans l'église qu'à cause de "l'interdit du cimetière" et encore "tout près des portes...)

1751/5/1:

"Dans la chapelle des fonts" (baptismaux) Marie CHAUMETON
fille domestique chez ^e Sieur curé de St Hilaire âgée d'environ 64 ans

Les trois autres inhumations ayant trait aux domaines d'Andres, de l'Eguilly et du Maupas seront publiées lors de l'histoire de chacun des domaines.

(1): (Voir D'Hozier- LaThaumassière-Archives de la noblesse)

J. DUMOUCHEL

*** le 18 ème siècle. Des vies très précaires**

De la naissance au décès, la mort est omniprésente.

* *Ondoiments et baptêmes*

* *Les femmes « d'eshonnetes »*

* *Les mariages au domaine des Préaux et au domaine d'Andres*

* *Une paroisse tout en longueur pour le curé*

* **ONDOIEMENTS ET BAPTEMES:**

Si les nouveau-nés pleins de vigueur pouvaient bien attendre parrain et marraine pour les porter le lendemain sur les fonds baptismaux qu'il vente ou qu'il neige. Il n'en était pas de même pour certaines femmes sur le point d'accoucher et qui, par le passé avaient eu de sérieux problèmes de santé ou des enfants mort-nés.

Aussitôt le curé prévenu, il s'en allait à pied - quelques fois on venait le chercher avec une carriole - à la maison, la mesure, la cabane (Voir les lieux-dits les planches) ou la loge de charbonnier (Nous verrons là une naissance par une nuit de février) et n'hésitait pas à passer la nuit auprès de la mère en douleur afin de baptiser lui-même l'enfant dès la naissance.

Si il n'arrivait pas à temps, le nouveau-né présentant quelques faiblesses était immédiatement « ondoyé » par la femme sage ayant aidé à l'accouchement -une femme d'un certain âge connue par son expérience, quelques fois appelée la matrone - mais une parente ou une voisine pouvait faire l'affaire en cas d'urgence.

Or, les curés n'avaient -et on les comprend aisément- aucune confiance en cet ondoiment.

Dans les registres paroissiaux, tenus par le clergé, avant la révolution, on peut lire assez fréquemment ce qui suit. « Vu l'urgence, l'enfant a été ondoyé par. ..Femme de... qui n'a pas bien pu nous expliquer comment celle-ci s'était prise . Je l'ai donc baptisé aussitôt ». Entendez par là aussitôt l'arrivée sur les lieux.

Détails atroces que nous avons rencontrés dans deux communes et relatifs à ce sacrement de baptême de la plus haute importance pour les chrétiens.

Le curé de la première commune écrivait que l'enfant avait été ondoyé sur un bras et qu'il avait du le baptiser (même explication que ci-dessus)

Celui de la seconde commune était plus explicite : « j'ai baptisé moi-même l'enfant sur la main le reste du corps n'ayant pu sortir des entrailles de la mère ».

Est-il besoin d'écrire que la malheureuse recevait l'extrême onction à la suite.

Dieu que nous étions loin des programmations de naissance avec choix astral et des péridurales en milieu aseptisé de 1993.

* LES FEMMES « D'ESHONNETES »

Avant de commencer une nouvelle année sur son registre, le curé terminait les écritures de l'année précédente par cette inscription : « certifiant avoir publié pendant le courant de ladite année aux prônes de notre messe paroissiale l'Edit du roi second qui établit la peine de mort contre les femmes qui conçoivent d'une manière déshonnête et sans avoir observé les règlements du royaume. Nous l'avons publié les quatre dimanches qui ont précédé les quatre temps de l'année en cours. En fois de quoi nous avons signé etc. »

En effet, un Edit de 1556 du roi Henri II, faisait obligation aux futures mères célibataires de déclarer la grossesse chez un notaire. Cette obligation avait pour but d'éviter –ou d'abaisser– le nombre de morts provoquées chez les nouveau-nés.

Que les plus rouées donne le nom du Maître plutôt que celui du vacher, qu'elles donnent un faux nom si le vrai père avec pignon sur rue et passait pour quelqu'un d'honorable, cela est une autre histoire !

Il fallait ensuite confronter les divers accusés. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, quelques Maîtres ont accepté de reconnaître leur faute.

* LES MARIAGES au domaine des Préaux

*L'acte numéro deux de l'année 1733 des registres paroissiaux qui nous paraissent essentiels, nous donne un air de fête puisqu'il s'agit d'un double Mariage. En ce début d'année **Damien Rigal** épouse Anne Grillet de la paroisse de Mornay tandis que **Edme**, son frère, prends pour femme Anne Grillet.*

Ils furent laboureurs aux préaux.

C'est le curé Pindet qui a rédigé l'acte. Le curé a fort à faire dans ces années là car, à cause de l'infirmité du sieur Guinard, curé de Mornay, il a à baptiser, marier, inhumer ses ouailles, mais aussi fréquemment celle de Mornay.

*Par économie d'explications, il nous dit seulement que **Edme Rigal** est fils de défunt Jean Rigal et de Marie Vesrier. Quant aux deux Anne, allez savoir si ce sont deux cousines ou deux sœurs ? La première est fille d'un sabotier, Jean. La seconde anne est elle aussi fille d'un Jean Grillet, sans indication de profession, celui là.*

Damien Rigal né vers 1702 prit femme pour la première fois et fut veuf avant la tenue de nos registres paroissiaux. Nous ne savons donc pas s'il a eu ou non des enfants de Marie Serin.

Le 18 è siècle

Le 3 février 1733, il a épousé en secondes noces, à Saint-Hilaire, Anne Grillet née en 1713, fille de Marie Cochard, originaire de Mornay.

Ils ont six enfants:

*1733 Jacques B et + le 26/8
1735 Jean B le 2/8
1736 Pierre B le 1/5
1737 François B le 5/8
1738 Jacques B le 29/8
1740 Anne B le 10/1 et + le 12/1/1740*

Le 27 janvier 1740 à été inhumée dans l'église de cette paroisse âgée de 27 ans décédée le jour précédent, Anne Grillé femme de Damien Rigal

Le 30 janvier 1742, Damien épouse en troisième noces Anne Michaud, né vers 1721, fille de Jean Michaut et de Marie Salomé Poirier ils ont au moins deux enfants Michel et Pierre

Anne Michaud repose dans le cimetière depuis le 17 avril 1747.

*Quatrième mariage le 6 février 1748 avec Françoise Rolland, né vers 1722 fille d'Anne Rolland et de X
d'ou au moins trois enfants :*

Décédés à 40 et 50 ans la vie des deux frères Damien et Edme fut courte. L'un s'est marié trois fois, l'autre quatre. Faits assez rares cependant, ce sont des existences presque banales au XVIIIe siècle.

Le deux frères reposent sous les dalles de notre église. Deux de leurs épouses également.

Les deux pages de suite simplement scannées (p 72 et 73 sur le texte initial)

7²

Le domaine des Préaux- 1ère moitié du 18^e siècle (suite)

1749/18/1 B de Jean
1751/13/6 B de Louis
1753/21/1 B de Marie + 1754/9/8

Le père de tous ces enfants, Damien Rigal, avait été inhumé le 11 octobre 1753, dans l'église de St Hilaire de Gondilly, "AU-DEVANT DE LA CHAIRE" d'après les écrits laissés par M. le curé.

Un peu plus jeune que Damien, son frère Esme Rigal est né vers 1708.

Le 3 février 1733, il épousait en première noce, à St Hilaire, Anne Grillet, fille de Marie Joannet, originaire de Mornay.

Etait-ce - deux soeurs de père?

Etait-ce - deux cousines?

Après ces deux cérémonies célébrées le même jour dans notre église, nous n'avons pu retrouver la naissance que d'un enfant

né et baptisé fin novembre 1735 et décédé 3 semaines plus tard.

Hélas! "1735/10/12 a esté inhumée dans l'église de cette paroisse âgée de 18 ans, décédée du jour précédent

Anne Grillet, femme d'Esme Rigal en présence de Damien Rigal et de Jean Faucard, marguillier"

=====

"Le même jour que dessus, Anne, fille d'Esme Rigal et de défunte Anne Grillet, âgée de trois semaines, décédée du jour précédent, a esté inhumée dans l'église de cette paroisse, en présence de Damien Rigal et de Jean Faucard"

Bien d'autres personnes ont été inhumées sous les dalles de notre église mais c'est le seul enfant que nous ayons pu relever.

Le 18 juillet 1738, Esme prenait Françoise Charpentier, née vers 1714 de Toussaint Charpentier, laboureur, et de Marie Bruneau, pour seconde épouse.

d'où au moins 5 enfants:

1739 B de Jeanne + 1741/2/7
1741/17/1 B de Jeanne + 1742/6/5
1741/17/1 B de Anne + 1741/30/5 jumelles

1743/7/3 B Jeanne
1744/17/10 B Marguerite

Deux ans après, presque jour pour jour (le 20 octobre 1746) Françoise Charpentier était inhumée dans notre cimetière.

Etait-ce des suites d'une nouvelle naissance?

Alors que Damien convolait en quatrième noce, Esme prenait une troisième

9 ... / ...

Le domaine des Préaux- 1^{ère} moitié du 18^e siècle (suite) 7 3

...et dernière épouse. Le 6 février 1748, au cours d'une seconde double cérémonie, M. le curé l'unissait à Marie Baronnat.

d'où au moins 2 enfants:

1749/29/11 B de Pierre
1751/26/12 B de Anne, enfant posthume

Il y avait 7 mois que le père de cet enfant était mort. "Le douze may 1751 a esté inhumé "DEVANT LAUTEL DE LA SAINTE VIERGE" le corps d'Esme Rigal, laboureur, âgé d'environ 40 ans, époux en 3^{ème} noce de Marie Baronat,
Présents à la cérémonie: son frère Damien, son beau-frère François Charpentier, laboureur, et beaucoup d'autres...
L'office était célébré par M. le curé de St Hilaire, M.M. les curés de Ménetou et de Mornay"...

Sept épouses - cinq décédées trop tôt...

Les deux dernières se remarièrent rapidement:

Françoise Rolland se maria deux fois et mourut en 1784 à 62 ANS

Marie Baronat se maria 2 mois après la naissance de la petite Anne, soit le 14 février 1752.

OUI, DES EXISTENCES PRESQUE BANALES AU 18^e SIECLE.

J. DUMOUCHEL

ET TOUJOURS ANDRES : 30 ANS PLUS TARD EN 1780.

LA FÊTE: 7 février 1780

Quand un grand laboureur épouse une veuve de grand laboureur, tous les Maitres des Domaines de la paroisse sont invités. Que de monde à ce mariage ! Il y avait la les enfants de Louis Leboeuf, ceux de la veuve de Jean Charpentier, les frères et sœurs de leurs époux et épouses du précédent mariage, les représentants de chaque Domaine.

D'ailleurs, ne sont-ils pas tous en famille ? Comment s'y retrouver dans tous les Mariages Lebœuf ou Charpentier, et dans les remariages des uns et des autres ? Le curé ne donne même pas les noms des témoins, il y en a trop sans doute. Mais, en dehors de sa signature, aucune autre. Explication « ne savent pas signer ».

LA NAISSANCE: 10 février 1780

Non, ce n'est pas Louis Lebœuf l'heureux papa.

La jeune maman, c'est sa fille, qui, elle aussi, était de la noce. À la noce de son père le 7 février. Mais à la sienne propre, puisque le curé après avoir marié le papa, avait marié la fille : « **Marie Lebœuf**, fille de Louis de bœuf, laboureur à Andre, épouse georges Charmillon.

Le petit Philippe Charmillon est né à 2h du matin le 10 février. Il a pour marraine la nouvelle épouse de son grand-père.

LE DEUIL 12 février 1780

« a été inhumé **Marie Lebœuf**, épouse de Jean Charmillon, AG de 19 ans. »

Nous avons retrouvé l'acte de décès de Jean Charmillon, le 16 novembre de l'année suivante. Il était âgé de 29 ans.

J Dumouchel

*** DU PONT DE CHÈNEVIÈRE AU GRAND CHAPELET UNE PAROISSE TOUT EN LONGUEUR.**

Si le nord et l'extrême sud de la paroisse étaient peu peuplés, il n'en était pas de même aux usages et sur les bois de Bouy.

Le curé Pinet, qui avait déjà fort à faire, devait souvent s'y rendre et y porter les Saint-Sacrement.

Il n'était pas question de perdre du temps et de passer à l'ouest par le chemin de la bête et celui du Pâturail aux chevaux, ou de contourner par la Grande boucle du domaine des Préaux que nous empruntons actuellement à l'est.

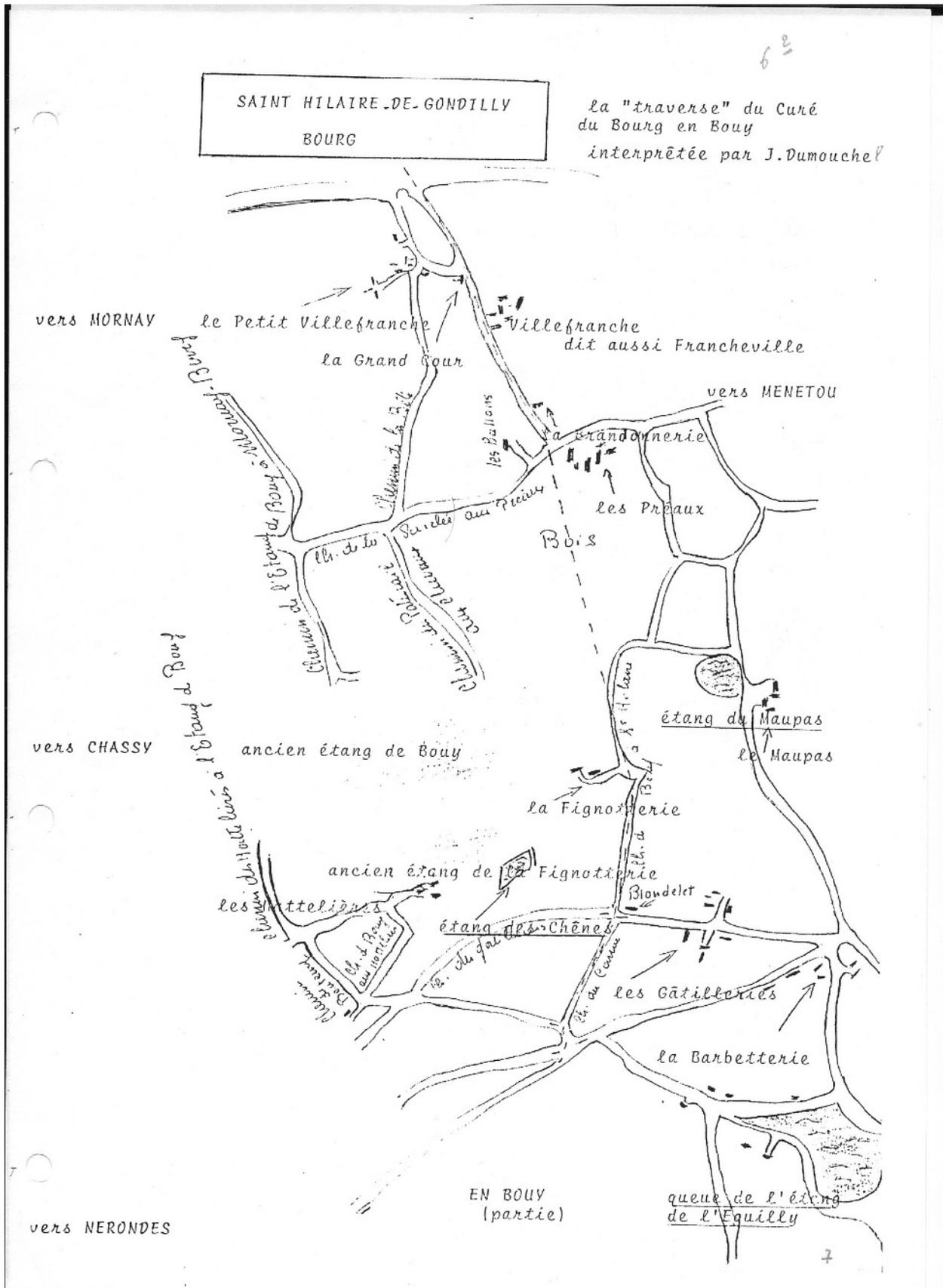
Il coupait carrément en deux le triangle dont il était question dans le bulletin municipal numéro 23.

Partant du bourg et passant par le grand Villefranche, il devait continuer droit devant lui avant la courbe qui dessert les Préaux et, traversant un grand bois derrière ce domaine, il arrivait directement sur le chemin qui tombait aux Gatilleries en longeant la propriété de l'actuelle famille Blondelet.

Le curé était déjà sur les usages et près des bois de Bouy.

Qu'il prenne à droite ou à gauche il pouvait retrouver ses paroissiens. S'il continuait tout droit par le chemin qui existe encore et dit localement chemin du canard, en réalité rue du canal, il allait arriver rapidement aux croisées et aux lieux-dits habités. En dehors des accidents, l'extrême onction pouvait être administrée un temps plus ou moins long avant la mort, certains s'étant très bien remis de leur maladie l'ont même reçu deux ou trois fois.

Note: *ci dessous le plan élaboré par J Dumouchel. Certains détails ne correspondent pas aux plans, de celui de Cassini au plan IGN, mais le trajet reste réaliste.*



* **LES COMMUNAUTÉS PARSONNIÈRES DE L'EGUILLY de 1705 à 1728.**

Après les règles des « Dîmes », puis les contrats avec les Laboureurs, au 18ème apparaissent des contrats plus modernes, avec les « Communautés parsonnières »

Voici un bail passé en **1705** entre les sieurs religieux de Fontmorigny et des preneurs communs, Parsonniers du domaine de l'Eguilly. Les preneurs cités dans ce bail sont « laboureurs et communs ». Il s'agissait d'une communauté de famille élargie, (père, mère, fils, fille, bru.)

Communauté parsonnière : où chacun a sa part.

Jean Taboulot, le père; Jean Taboulot, L'ainé; Jean Taboulot, le jeune, fils du père; Jean Nadot, son gendre.

« qui demeure ensemble dans ce domaine qui consiste en une maison, Chambre ayant four, grange, étable, cour, jardin, Ouche, Chènevières, pré, terres labourables et non labourables, Patureaux, Bois, buissons, en dépendant droit d'usage. Et une autre chambre ayant cheminée, Bassie, grenier dessus »

ouche: Terrain cultivé en potager ou planté d'arbres fruitiers.

bassie: Partie de la chambre plus basse, nommée la 'bassie', qui aboutit au trou de la bassie. C'est là que se font les lavages de vaisselle. Une planche, au-dessus, reçoit les seaux qui contiennent la provision d'eau .

par extension: La **bassie** désigne l'arrière-cuisine ou souillarde et non plus l'évier.

Nous pouvons en déduire que dans les deux cas ces Chambres étaient comme au dernier siècle, occupées par toute la famille. Le personnel qui pouvait être de 15 à 20 personnes était ailleurs. Ce bail est à moitié fruit (ou à moitié profit). Il comporte quantité de clauses.

Les Taboulot se sont obligés à labourer, cultiver, entretenir les haies etc.

transporter les « gresses » ou 'fombraux' dans les terres pour les fumer.

Lorsque les bleds seront à maturité ils devront les recueillir ; moissonner, faucher les pailles, Charroyers le tout moitié dans leur grange, moitié conduit dans la grange cistercienne de fontmorigny. Ils devront nourrir les Manouvriers qu'ils occuperont à ce travail. Le battage des grains et le gain des moissonneurs et des faucheurs seront payés par les religieux et par les Parsonniers par moitié.

En plus, les preneurs donneront pour le suffrage, 18 livres de beurre (suffrage : redevance fixe à payer chaque année) trois aulnes de toile, 12 boisseaux de petites Marseiche pour nourrir les porcs des religieux.

Ils seront tenus de faire pour les religieux tous les Charrois pour lesquelles ils seront requis étant entendu qu'ils auront le bois à prendre sur les terres du Domaine, à certaines conditions.

Enfin quand les travaux du Domaine seront bien et dûment fait, ils pourront faire quelques terres à moitié pour des particuliers.

LES TÉMOINS ET LES PRENEURS NE SAVENT PAS SIGNER.

Inutile de dire qu'ils ne savent pas lire non plus. ..

DOMAINE DE L'EGUILLY. BAIL DU 9 FÉVRIER 1721.

Les preneurs: Jean Charpentier, Marie Ducourtioux, veuve de Jean Charpentier l'ainé.

« demeurant ensemble dans les bâtiments ci-après désignés, paroisse de Saint-Hilaire de Gondilly, présents, stipulants, acceptants, preneurs solidaires pour le temps de neuf années, pourquoi ils renoncent au bénéfice de division, ordre de droit et de discussion de biens,

c'est à savoir le domaine de Guilly, appartenant aux dits sieurs religieux de l'abbaye royale de FontMorigny,

situé dite paroisse, et consistant en bâtiments, cours, Chènevières, jardin, terres labourables, prés, Patureaux, aisances, appartenances, ainsi que le dit Domaine s'étend, consiste, et comporte, sans réserve,

QUE LES PRENEURS DÉCLARENT BIEN CONNAÎTRE POUR EN AVOIR FAIT L'EXPLOITATION DEPUIS LONGTEMPS À LA CHARGE POUR EUX DE CONTINUER..

Donneront chaque an : 10 journées avec hommes bœufs et charrettes pour aider à la voiture des foins de la prairie de Malnoue ou pour être employé selon les ordres des dits religieux.

Outre quoi : ils feront tous les Charrois nécessaires pour l'entretien du dit Domaine dépendant de la dite ferme.

Prendront les dits preneurs du bois mort, mort Bois, pour leur Chauffage, seulement dans les Patureaux, et pour l'entretien des harnois de labourage, sans pouvoir couper aucun chêne ni orme, qui ne l'ait été indiqué et marqué par le garde desdits religieux.

Le présent bail fait sur toutes les dites charges et conventions et réserves, les preneurs paieront encore le prix et somme de 350 livres par chaque an..

Et donneront aux dits sieurs religieux outre le prix ci-dessus:

20 livres de Chanvre

huit livres de beurre

huit paires de poulets bon à Chaponner

une paire de chapon.

Rendus, conduits, en la maison couvent des dits sieurs religieux.

Seront les frais des présentes à la charge des preneurs qui ont affecté, obligé, hypothéqué tous leurs biens meubles, immeubles, « présent et avenir » de leur communauté, pour prise et saisie d'iceux, même de leurs personnes, s'agissant d'exploitation de biens de campagne.

« bleds »: toutes les céréales panifiables: froment, seigle, avoine, épeautre, orge, parfois les pois et les fèves dont on mélangeait la farine au mauvais pain.

Jeannine Dumouchel.

OÙ IL EST ENCORE QUESTION DU DOMAINE DE L'EGUILLY

*après les Taboulot père et fils, l'ainé en 1705
après les Charpentier / Ducourtioux en 1721*

Par un bail de 1728, nous allons voir comment l'un des communs Parsonniers de la Métairie de l'Eguilly prendra la direction et la charge de ce domaine. Les baux sont de neuf années consécutives mais leur durée peut-être abrégée si il y a des décès. Ceci explique peut-être les dates 1721 /1728.

Par ce bail du 14 mars 1728, Jean Taboulot et son gendre Michel Mulon, laboureur tous les deux, deviennent preneur de ladite Métairie. Quelques variantes dans le texte sont intéressantes : les preneurs devant jouir des lieux selon la "coutume de Lorris ». Les conditions sont sévères:

« ... lesquelles terres, les dits preneurs seront tenus labourer et cultiver, à leur temps et mains, bien et dûment, en temps et Saisons convenables, le plus près des haies que faire se pourra, sans déroger ni désaisonner lesdites terres, et Boucher à leurs dépens « tous les héritages » du dit Domaine, dont ils donneront connaissance des terres qui laboureront à chaque saison, par tenants et aboutissants, et leur contenu pour être vérifié par les dits bailleurs.

Pour menu chiffrage (redevance fixe, sortes d'impôts en nature) les preneurs devront donner chaque année au bailleur, religieux de FontMorigny : quatre livres de beurre et un livre de cire. »

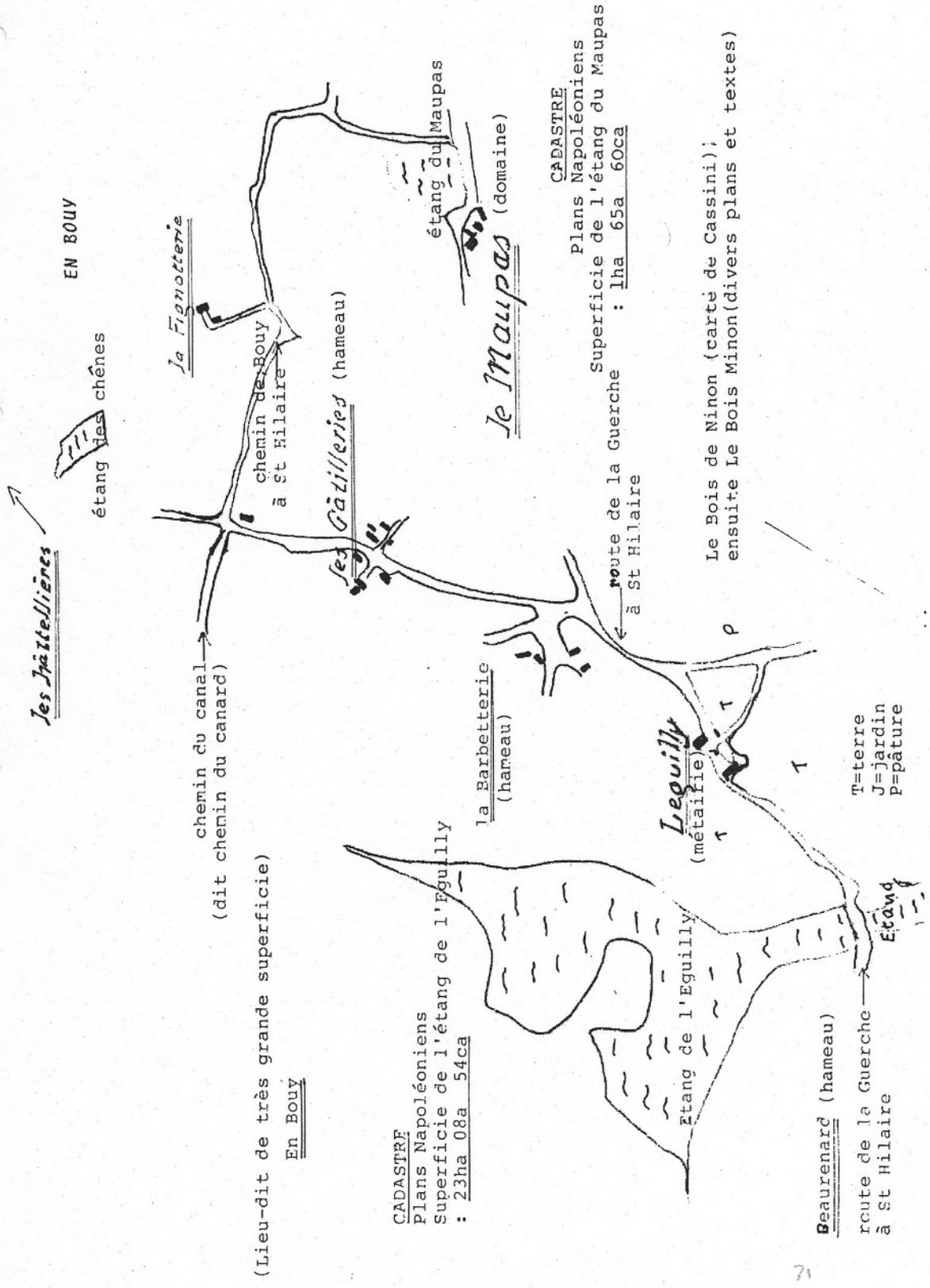
Les religieux sembleraient être moins gourmands que dans les précédents baux. Les autres conditions de ce bail sont à peu près les mêmes que ceux que nous avons déjà vu. D'autres baux existent par lesquels nous connaissons les noms de laboureurs qui ont été maitres de l'eguilly.

Ainsi en 1780, le nouveau maître de la communauté pourra comme ses prédécesseurs 'en jouir sans y commettre ni souffrir qu'il y soit fait aucune dégradation aux peines de payer toute perte, dépends, dommages et intérêts!'

'Il sera tenu et obligé d'entretenir les bouchures (haies vives) et laisser en l'état les clôtures des prés et des Patureaux. Pour la réfection desquelles bouchures, il fera ébrancher les arbres qui d'habitude ont été ébranchés, ainsi que des épines, pour pouvoir former d'autres (illisible). Ni couper aucun arbre par le pied à peine d'être poursuivi selon la rigueur de l'ordonnance des eaux et forêts.'

Pour les suffrages les bailleurs sont à nouveau très gourmands : huit livres de beurre 16 poulets et deux chapons, 20 livres de Chanvre taillé, par moitié mâle et femelle, 800 livres payables chaque an en deux termes égaux à Saint-Martin l'hiver et le 1er mai. En outre ils devront donner 10 journées de voiture pour divers transports que les religieux leur demanderont d'effectuer dans l'année.

15¹⁰⁰



71

*** LES DÉPENDANCES DE L'ABBAYE DE FONTMORIGNY NE SONT PLUS QUE RUINES.**

Au mois d'août 1720, Pierre, maître maçon, et entrepreneur à Bourges, et Gilbert bertrand, Maître couvreur et entrepreneur audit Bourges, étaient nommés experts par le procureur du Roi, pour la visite des réparations à faire aux bâtiments, église, Domaines, dépendances, de l'abbaye de Fontmorigny, et du tout, dresser état et devis estimatif.

Assisté de Maître François, procureur au présidial de la ville de Bourges, ils se rendent donc en ce mois d'août dans l'abbaye de Fontmorigny, paroisse de Menetou-Couture, où ils prennent le logement chez la veuve Bonnost, demeurant dans la cour de ladite abbaye.

Ses états et devis estimatifs nous renseignent sur l'état d'abandon des divers bâtiments, tout en nous fournissant des données complémentaires quant à ceux situé sur Saint-Hilaire. Sachant qu'une toise vaut 6 pieds, soit près de 2 m, nous avons calculé les surfaces suivantes:

ANDRES: l'habitation comprenait deux chambres avec cheminée dans l'une avec four. Plus une autre chambre sans cheminée. Surface de cette maison de trois-pièces un peu moins de 144 m². Surface de la grange : un peu moins de 666.

SARGUES: l'habitation comprenait trois chambres avec cheminée. Surface de cette maison de trois-pièces : un peu moins de 224 m². Surface de la grange : un peu moins de 920 m².

Ces devis ne contiennent aucune indication concernant l'Eguilly. Quant aux étangs dont il est question ci-après ils ne semblent pas être en meilleur état que les bâtiments !

12

BOURGES

76

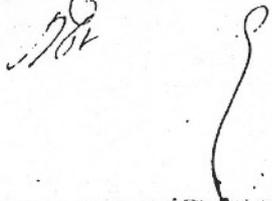



 Jusqu'à l'abbaye de St-Hilaire de Gondilly...

D'iceluy Bourg nous nous sommes assistés comme dessus nous
 sur l'abbaye de Malnoie dépendant de l'abbaye de St-Hilaire de Gondilly ou nous avons remarqué
 que les boudages est entièrement en ruine, et qu'il est d'une
 nécessité urgente de le refaire à neuf. Et comme il est
 fait des boudages à poste de deux boudages, il faut couper les
 chausses de quatre toises au quart jusqu'au fond du
 Bourg de la portallie au bon Bourg, faire quarante toises
 courantes de glais de pierres le long de l'abbaye
 refaire à neuf le débargoir qui sera de neuf pieds de
 longueur, comme aussi faire à neuf le grillon de la queie
 du Bourg de vingt-un pieds de longueur, ce que nous estimons
 la somme de huit cents cinquante livres. et... 850^l

De l'abbaye de Malnoie nous assistés comme dessus nous
 sommes transportés sur l'abbaye de Guilly dépendant de l'abbaye
 de St-Hilaire de Gondilly, ou nous
 nous avons remarqué qu'il faut refaire à neuf vingt-huit
 toises de glais de pierres, et après que les glais sont
 faits, il faudra en outre sur la tête de l'arc une file de
 Bourg de la longueur de deux pieds sur toute la longueur,
 faire un pilon neuf à la place de celui qui manque et qui
 court risque de se casser et que on sera obligé de le lever
 comme aussi faire les poutres pour les pescher prochains,
 ce que nous estimons pour tout la somme de deux cents
 livres. et... 200^l

De l'abbaye de Guilly nous nous sommes assistés comme dessus
 transportés sur l'abbaye de pierres paroisse de Herouville
 dépendant de l'abbaye de St-Hilaire de Gondilly ou nous avons remarqué qu'il faut
 couper la chausse en tête du pilon de deux toises de long



21

sur la largeur de la chaunée & la bien retablir avec du
Covroy, faire un neuf des dechargoir, & avec la poële de des
foies & refaire les glacis de pierres, ce que nous estimons les
Sommes de deux cens cinquante liures. cy. . . . 250^l

Collas

De ce nous nous sommes assisté comme dessus par le franc
collas & les sieurs parois de St hilaire, que nous avons remar
qué a deux bondages, qu'il faut faire un siec a l'heure. &
Chacun qui provot sonelle jusqu'au fond, pourquoy nous estim
Bont vingt liures. cy. . . . 120^l

de la largeur

Et ensuite nous nous sommes transporté assisté comme dessus
par le franc des forges de pendant de la albaye siec prédit
parois de St hilaire de gondilly & l'autre avons obtenu qu
il faut charger la chaunée devant les bondages de cinq toises
longue sur deux toises de largeur & de deux pieds d'hauc
au bout d'elles du costé de dechargoir, refaire a neuf
huit toises de la chaudière qui est en ruine & present
que nous estimons la somme de cent quatrevingt liures. cy. 180^l

Et attendu qu'il est sept heures de soir nous nous sommes
retirés au logis de la albaye & nous avons remis la
Continuation de notre présente visite a lundy vingt six
du present mois d'août heures de soir de matin, ne pouvant
pas aller a la albaye le jour de dimanche & faires de
la fête de St. Barthelemy de dimanche qui fut immédiatement
auquel jour nous avons donné jostimatiyon au sieur francisc
a la albaye & au sieur francisc Jure avec nous.

Bonneace de wand francisc

Domaine de Champvaux

Et ledit jour vingt six aussy aussy au lieu Capard, siec prédit,
le sieur francisc nous jostimatiyon transporté
au domaine de Chamuelles parois de Heronde de pendant
de la albaye de tout dudit fontmorigny de deux grand
boies de trent avons comencé notre visite d'un siec sur
de metayer qui est de six toises & demie de cinq sur quatre

22

Le 19^e et 20^e siècles

Ces siècles nous sont proches. Nous connaissons les grands changements qui sont intervenus à Vielmanay et à St Hilaire de Gondilly: pour les paysans, mais aussi pour les métiers du fer et du verre, pour les activités économiques de proximité. Après ces siècles où l'on ne savait ni lire ni écrire, ou la mort était très présente, une nouvelle période s'est ouverte.

Pour l'illustrer, j'ai choisi de partager avec vous deux histoires familiales, telles qu'elles ont été écrites souvent à plusieurs mains. J'ai changé quelques noms et prénoms.

Histoire de deux guerres, décrites au quotidien par Edouard Dumouchel.

Dans tout ce qui précède, nous avons constaté des conflits, des destructions, mais pas de témoignage direct de guerres, vécues par des habitants de St Hilaire ou de Vielmanay. Voici donc un exemple, raconté par le principal intéressé, Edouard Dumouchel (extraits, non modifiés). Des membres de la famille ont tenu la plume, assez fidèlement par rapport au discours, je pense.

Edouard dumouchel est né le 24/1/ 1899 à Paris, enfant de l'assistance publique. Placé dans une famille d'adoption, la famille Poursin, à la Fillouse, il passera son enfance en tant qu'ouvrier agricole .

Vers 1920, il trouvera un emploi de chauffeur à l'hôtel de la gare à Nérondes. Il y rencontrera Eléonore Burdin, femme de chambre, née à St Hilaire de Gondilly. Il se marièrent le 6/10/1923, se déclarant, lui « cultivateur » et elle « sans profession », aux Gatilleries, à St Hilaire.

Edouard est mobilisé dans le corps expéditionnaire français en Extrême-Orient: Même à posteriori, il n'évoque pas les motifs de cette expédition.

Le voyage en bateau:

C'était le 4 septembre 1919 et on allait partir pour un beau voyage : un voyage à travers les grandes eaux. Il était donc sept heures du soir et demie, déjà une heure environ, on était monté sur un croiseur auxiliaire russe l'Odessa, qui devait nous transporter soi-disant à Beyrouth.

Quand tout à coup se fit entendre de grands coups de sirène. Deux minutes plus tard le grand croiseur était démarré ; mis enfin dans sa bonne direction : le remorqueur rejoint le bord, et nous voilà parti à l'allure à peu près complète.

Déjà la nuit tombait, et quelques lumières qui éclairaient le port, ainsi que les quelques maisons d'habitation, commençaient à s'éloigner. Aussi chacun se hâtait de faire ses petits adieux à la France.

Le 19^e et 20^e siècles

Puis finalement toute lumière disparaissait ; on s'éloignait du rivage et le croiseur faisait des sauts comme un lièvre égaré dans un champ de luzerne ; la mer était très agitée. Je restais donc quelques minutes sur le pont, et je rentrais me coucher presque au fond du bateau ; sur la planche bien entendu, puis je m'endormis enfin tant bien que mal, car je n'étais guère habitué à ce bercement bizarre.

« L'arrivée »

On était un 12 septembre 1919, et l'on arrivait au port de Beyrouth au lever du soleil, apercevant déjà la route avec des maisons à toits rouges et même il en existe d'un toit plat uniquement formé de terre maçonnée...

Puis nous descendions de notre croiseur tout équipement ; des marchands qui s'empressaient de nous vendre à prix exorbitant! : une grappe de raisin, une pomme, une grenade, une orange, etc. et que malgré les prix, chacun achetait et consommait avec une satisfaction peu ordinaire, car après avoir passé sept jours et huit nuits sur mer, on avait été l'objet de restrictions peu communes.

Enfin, c'est maintenant que nous allons voir en brefs détails comment j'ai passé mon séjour en Syrie.

Il était déjà huit heures du matin quand l'équipage eu fini de descendre et le soleil commençait à frapper sur la tête d'une façon qu'on ne ressent pas en France. Puis tout en se rapprochant de la ville, c'était une impression qui vous laissait à se demander où est-ce qu'on était tombé là... De pauvres gens misérablement vêtus d'une loque infecte, des enfants, des vieillards qui vous tendaient la main.

.....

On était ainsi arrivés au lieu destiné pour ce soir là, et la nuit étant arrivée les brulants rayons du soleil et tourbillons de poussière incommodes avaient été remplacés soudainement par une fraîcheur aussi puissante que la force de température du jour. Comme souper qu'on nous délivra, juste une boîte de bœuf en conserve et un maigre morceau de pain que l'on était encore content de pouvoir s'approprier. Ensuite, on nous désigna l'endroit pour nous reposer qui se composait d'une butte en haie de cactus et sur le sable tout simplement. Malgré ce lieu de repos, chacun s'étendit sous un couvre pied unique, et qui était pourtant notre seule possession de couchette.

La guerre:

Quelques jours se passèrent ainsi sans incidents graves, lorsqu'une belle nuit nous fûmes réveillés par des coups répétés sous forme de Tarkquots !...Tarkquots !... (Sorte d'écho bien connu des fusils ennemis) ...

Le 19è et 20è siècles

Il était six heures du matin lorsque l'ennemi très près de nous (à huit cent mètres) que nous avons fort bien vu se mettre en batterie sur nous, et nous n'avions pas encore ordre de tirer. Quand ceux-ci nous déclenchèrent une scène avec le 105 qui donnait de quoi prendre courage, avec cela firent aussi leurs œuvres le 77 et 88, puis le tout bien accompagné par d'innombrables mitrailleuses qui balayaient notre position à la rendre intenable, lorsque soudain la première section fut anéantie ! par un obus de 105 qui traversa un de nos caissons d'obus explosifs.

Aussitôt la seconde pris la revanche et réussit en étant aidée par nos 195 à anéantir à notre tour les pièces ennemies, et d'où l'adversaire se vit obligé de battre en retraite, prenant la fuite comme des lapins, poursuivis par nos spahis, tanks, chasseurs, etc. etc.

Au bout de quelques heures on quittait notre position, ayant soin d'enterrer nos morts le mieux possible, et de faire transporter nos blessés vers l'arrière ..

Ce paragraphe « La guerre » reprend presque en intégralité les scènes de combat..

Vers la guerre 39/45:

En 1932, Edouard acquiert par adjudication le service de la collecte des sacs de courrier de Nevers à Néronde. Il était autorisé à prendre des passagers s'il restait de la place. Aidé par son beau père Louis Burdin, il achète un petit car Peugeot de 12 places, créant ainsi une ligne de voyageurs Néronde-Nevers .

En 1937 Edouard achète un car Matthis de 23 places. La vie familiale était dominée par le paiement des traites mensuelles de remboursement du véhicule acheté à crédit. Sans être dans la misère, la famille était dans une extrême pauvreté et se nourrissait de bas morceaux. Elle habitait à Néronde dans une petite maison sans eau ni électricité!

Les affaires d'Edouard marchent bien. Hélas la guerre 1939/45 arrive.

Son car est confisqué par l'armée française et il doit le livrer. Il touche une somme dérisoire en dédommagement. Edouard acquiert alors un vieux car qu'il répare et fait équiper d'un gazogène. Il reprend alors sa ligne Néronde Nevers. Ça marche bien car il n'y a plus aucune alternative du fait de la guerre. Il fait les courses à Nevers, va chez le pharmacien pour les nérondeais en plus de véhiculer les passagers.

A la débâcle allemande, les allemands en déroute et en panne de camion réquisitionne Edouard et son car. Arrivé à Nevers, Edouard profite de la nuit pour abandonner son car et fuir dans la nuit avec ses sabots. Il rentre à pied à Néronde.

Le 19^e et 20^e siècles

Édouard apprend que le car confisqué par les allemands est au bord d'une route. Il ne trouve qu'une épave, mitraillée, sans volant ni roue, volés par les locaux et avec un essieu cassé. Avec un mécanicien il tracte le car jusqu'à Nérondes où il le fait réparer. Il reprend alors sa ligne Nérondes/ Nevers.

Edouard continuera encore plus de 30 ans son métier d'autocariste. Organisant des sorties aux courses hippiques et des voyages pour permettre aux habitants du coin de découvrir la France, il animera ainsi la vie locale du XX^e ème siècle.

Histoire d'une famille de maçons, de Vielmanay à New-York et Oran, et de leurs filles élevées à Vielmanay,

Histoire peut être un peu romancée, telle qu'elle a été écrite par différents membres de ma famille..

Le ménage Maillard (Rose est née Canaud et a épousé Eugène Maillard), lui maçon, elle fille de meunier, vivants au milieu de leur famille, enracinés dans la Creuse depuis des générations sont les arrières grands-parents de Jeannine (la narratrice) et de Nane (habite à New-York).

Ils ont décidé de rompre définitivement avec leur racines. Ils sont donc partis en 1870, après leur mariage, vivre à Paris où leurs trois enfants sont nés. Paris était dans une période de grands travaux, et le métier de maçon était très recherché.

Quand les grands travaux à Paris ont été terminés, ils ont émigrés aux USA le 3 décembre 1881 avec le garçon **Louis** (tout petit, il est né en 1879) **laissant en pension leurs deux filles Marie (née en 1870) et Louise (née en 1873) dans une famille d'accueil (élevées par Mme Davin, à Coches, hameau de Vielmanay.)**

Ils embarquent sur le Steamer du Havre pour New-York. De maçon à l'origine, Eugène sera entrepreneur de maçonnerie à NY où il avait des ouvriers et fera venir des forgerons français pour les balcons.

L'aînée des 2 filles, **Marie** une fois majeure (elle a 21 ans en 1891) a décidé de partir de Vielmanay pour rejoindre ses parents aux U.S.A, en 1891 donc. Sur le bateau, elle a rencontré un «**Gable**» (« je crois me souvenir que ce nom qui sonne anglais mais français d'origine a été «américanisé») de Chitry les Mines.

Quand elle est arrivée par bateau à New York en 1891 pour retrouver ses parents, ceux ci étaient déjà repartis, pour l'Algérie..., apparemment les parents n'ont pas informé leurs filles de leur départ de NY pour l'Algérie et de leur passage par la France, parents et fille se seraient donc croisés sans le savoir.

Le 19^e et 20^e siècles

Marie et Louis Gable se sont mariés à New-York en 1892 et ont fondé une famille. Louis Gable, est revenu juste avant son décès en France à Chitry-les-Mines où il a sa tombe.

La plus jeune à Vielmanay, **Louise**, a rencontré un «**Mèche**», **Louis**, l'a épousé et ils ont été petits exploitants agricoles à Vielmanay. Ils ont 3 enfants, dont **George**, mort à 42 ans, des suites du débarquement: piégé dans la poche de Dunkerque, il a ré-embarqué pour l'Angleterre et a pris froid. En Angleterre, une fois à Douvres, on les traversait pour la Bretagne mais les Allemands les attendaient... Il a donc aussi été prisonnier de guerre.

Pour en revenir à Eugène et Rose Maillard, en Nov 1892, ils étaient de passage en France pour l'Algérie. ((Remarque est faite qu'à cette époque il n'existe pas de ligne directe New York Alger. Il leur a donc fallu revenir en France et débarquer j'imagine au Havre puis traverser la métropole, sans s'arrêter à Vielmanay car les filles auraient voulu suivre, pour s'embarquer à Marseille.)

..Les parents Maillard sont allés en Algérie pour tenter une 2^e chance en tant qu'entreprise de maçonnerie.

Leur fils **Louis** a commencé ses études à New York en langue anglaise. Il est français, il parle bien italien, et se débrouille en espagnol et en arabe. Il s'établit comme agent maritime. Mais ses affaires sont difficiles, et dépressif il quitte l'Algérie en 1935 pour travailler à Paris. Finalement c'est grâce à son fils **Henri**, qui a appris qu'il avait de la famille en France: la sœur de sa mère, sa tante Louise, restée à **Vielmanay**. il est donc venu à Vielmanay tous les ans. Les relations seront rétablies entre les deux branches de la famille.

La sœur de Henri, la cousine **Louise** Maillard, a épousé un «Claverie», Etienne, ingénieur dans les Pétroles. Louise a eu 2 enfants, **Pierre** qui après des études d'ingénieur-agronome a prononcé ses vœux et est devenu prêtre, puis en dernier lieu évêque d'Oran. Il est venu enfant dans la Nièvre.

Ci contre des extraits du journal « **Le Monde** »: Ce samedi 8 décembre 2018 est un moment exceptionnel. Une première : « dix-neuf martyrs d'Algérie », des religieux et des religieuses catholiques vont être béatifiés en terre musulmane. Tous, dont l'évêque d'Oran, **Pierre Claverie**, et les sept moines du monastère de Tibhirine, ont été assassinés entre 1994 et 1996, en pleine période de terrorisme en Algérie.

Sur l'estrade, l'envoyé spécial du Vatican, le cardinal Giovanni Angelo Becciu, lit un message du pape François remerciant les autorités algériennes d'avoir « facilité cette célébration », avant de prononcer le décret de béatification. « Que Monseigneur **Pierre Claverie** et ses dix-huit compagnons, fidèles messagers de l'Évangile, humbles artisans de paix soient dès maintenant appelés bienheureux », déclare le cardinal tandis qu'une banderole est déroulée et accueillie par des youyous et des applaudissements.

Le 19^e et 20^e siècles

La sœur de Pierre, **Nane** avait fait une croisière en Mer du Nord et avait fait connaissance d'un suédois, Erik Gustavson, et ils se sont mariés. **Nane** et son conjoint Erik étaient partis aux U.S.A pour enseigner.

C'ETAIT UNE FAMILLE AVENTUREUSE

contexte: Les nounous du Morvan: extraits

'En France au 19^e siècle et au début du 20^e les familles de la bourgeoisie faisaient appel à des nourrices pour allaiter et prendre soin de leurs enfants. Ces dernières étaient originaires de Bourgogne, de Bretagne, mais un engouement naquit pour les nourrices du Morvan.

Les jeunes morvandelles partaient pour faire une « nourriture » (allaiter) pendant une durée moyenne de 18 mois à deux ans parfois beaucoup plus. Certaines sont restées chez leurs employeurs pendant plus de sept ans en tant que nourrice sèche ou gouvernante.

Les nourrices bénéficiaient d'un statut privilégié: leurs salaires étaient trois fois plus élevés que celui d'un homme de la région. Elles disposaient d'un trousseau complet qu'elles rapportaient ensuite chez elles et bénéficiaient très souvent de nombreux cadeaux. Le bénéfice pour les nourrices était loin d'être uniquement financier: leur travail leur permettait bien souvent d'apprendre le français, à lire, à écrire et de bénéficier de cours des précepteurs. À l'époque, c'était encore le patois qui était couramment pratiqué dans les provinces.

A cet enrichissement linguistique s'est ajoutée la découverte de savoirs. De retour au pays les nourrices firent bénéficier toute la famille de nouvelles connaissances telles que les règles de l'hygiène. Ces avantages ne font certes pas oublier que le fait de partir, de quitter mari et enfants, de s'arracher au dernier-né n'était pas une décision facile mais il s'agissait le plus souvent d'une question de survie.'

pour finir cet essai:

Bonjour, je m'appelle Aurélie. Je viens de finir de fixer la camera et l'écran de contrôle sur le frigo de la petite cuisine. Je vais ensuite m'installer dans le coin près de la table. L'ancienne porcherie utilisée par Pierre Delance est lumineuse depuis qu'on a percé des fenêtres lors de sa transformation.

Aujourd'hui, privée de mouvement par le confinement du Covid, je suis en visioconférence avec des lecteurs du New-York Times, qui sont intéressés par mon précédent spectacle à l'Opera Bastille. Il faut dire qu'une troupe américaine faisait partie des intervenants. En jetant un coup d'oeil sur l'écran de contrôle, je reconnais dans une petite lucarne ma tante Nane.

*

*

*

Histoire presque authentique - telle qu'on me l'a racontée, et j'ai changé les prénoms- Aurélie est la descendante des Delance, qui ont acheté la maison située aux Gatilleries, et Nane a pour ascendante une fille Maillard, habitant à Vielmanay.

Cet essai est la synthèse de différents écrits. En premier lieu, de Jeannine Dumouchel, qui a effectué de nombreuses recherches dans les archives, et les a utilisées pour rédiger des articles parus dans les « bulletins municipaux » de Saint Hilaire de Gondilly, de juillet 1992 à mars 1996. Différents autres membres de la famille ont contribué également. Je les en remercie.

J'ai également utilisé des éléments écrits par Philippe Cendron, sur le site « Cahiers du val de Bargis » que je remercie également. Ce site est très intéressant, et je vous le recommande.

Cet essai n'a rien d'académique. Je l'ai enrichi d'éléments de contextes, faciles à retrouver et à consulter en ligne: Wikipedia, géoportail. J'ai également fait appel aux centres documentaires en ligne de la Nièvre et du Cher, et de Persée.

Jean-marie Dumouchel.

plan détaillé P 74

- de l'antiquité jusqu'au haut moyen âge: p 3

- * une nécropole collective
- * la villa gallo romaine d'Andres
- * les caractères originaux de l'histoire rurale Française
- * des repères dans l'espace: St Hilaire et Vielmanay

«

- le haut moyen âge : du 5^è au 10^è siècle: p 9

- * Contexte
- * l'abbaye de Coche à Vielmanay
- * Saint hilaire: autour de la RUE FERRÉE: l'activité autour du fer et du verre; les sites 'le bois des hates', « les Hatellières »;
- * Vielmanay: sites 'le bois du Mineret' , 'les Hottes'
- * le site mystérieux de Bouy: les usages de Bouy
- * **Pour aller plus loin:** les mots témoignant de la voie romaine; étymologie « hast »; le contexte de la production du fer. Vestiges et traces de destruction .

- le moyen âge central: du 11^è au 13^è siècle : p 19

- * St Hilaire, une origine religieuse ; le château ;
- * Menetou-Couture
- * L'abbaye de Fontmorigny
- * les domaines : Le Domaine De L'EGUILLY, d'ANDRES, Le Grand et le Petit VILLEFRANCHE

- Le moyen âge tardif: 14^è et 15^è siècle: p 24

- * les Usages
- * Les Granges Dimières et la Dime
- * D'où doit provenir la nourriture des moines?

- 16^è et 17^è siècle: p 27

- * Autour du vin: Les Delance vigneron; métier « cerclier »; les cabarets à Vielmanay.
- * La vie au quotidien: La coutume de Bouillon;« nous descendons tous d'un roi ou d'un pendu »;
- * les guerres de religion: les destructions
- * Un nouveau modèle économique: Les Gatilleries; Les maitres d'école; la population de Vielmanay et de St Hilaire
- * Fontmorigny et ses laboureurs.

- 18^e siècle: p 46

- * Bourgeois, nobles et clergé: appartenance des terres agricoles;
- * Des vies très précaires: ondolements et baptêmes ; Les femmes 'd'eshonnetes'; des mariages aux domaine des préaux; fête, naissance, décès en 1780; Une paroisse tout en longueur;
- * Les communautés parsonnières: Andres et L'Eguilly; Les dépendances de Fontmorigny;

- 19^e et 20^e siècles: p 67

- * Histoire de guerres, vécue par Edouard
- * Histoire d'un maçon de Vielmanay, originaire de la Creuse

Pour finir p 73

Annexes:

1- Les peuples Gaulois sur le territoire de St Hilaire de Gondilly et Vielmanay. P76

2- Petite analyse de l'évolution du système agricole au travers des contrats et documents P 80

sources: J Dumouchel dans « bulletins municipaux de St Hilaire de Gondilly »
1992 à 1996

Philippe Cendron, sur le site « Cahiers du val de Bargis »

Bibliographie succincte

- * Les paysans français au XVII^e siècle - Pierre Goubert - La Vie quotidienne - Hachette
- * Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime - Pierre de Saint-Jacob - Publications de l'université de Dijon

Annexe 1: Les peuples Gaulois sur le territoire de St Hilaire de Gondilly et Vielmanay.

Voici quelques extraits de Wikipedia sur ce sujet. Notre territoire, la vallée de la Loire entre Nevers et Sancerre, était principalement habité par les Éduens. Mais il était frontalier avec les Bituriges (cf Bourges et Berry), et peut être occupé par un groupe du peuple Boïens.

*Les **Éduens** ou Héduens (en latin : Haedui) étaient un peuple de la Gaule celtique.*

Les Éduens étaient établis dans les actuels départements français de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ainsi qu'au sud de celui de la Côte-d'Or. Leurs principales villes étaient Cabillonum (Chalon-sur-Saône), Matisco (Mâcon), Nevirnum (Nevers) et Bibracte (mont Beuvray).

Dans son Histoire de la Gaule, l'historien Camille Jullian écrit ces quelques lignes sur les Éduens: « Bibracte, j'en suis sûr, fut le point de départ et le plus sûr garant de leur puissance. Autour de Bibracte circulaient de très bonnes routes, unissant les trois plus grands bassins de France. » Ainsi, les produits romains remontaient le Rhône (les voies fluviales étaient les plus rapides à l'époque) et empruntaient ensuite l'Arar, la Loire ou l'Allier, passaient en territoire éduen avant de rejoindre les bassins de la Loire et de la Seine. Les Éduens se situaient à un carrefour commercial important entre le monde celte et Rom

Tout comme à Rome, il existait un sénat réunissant les familles aristocratiques éduennes. Seul un membre de chaque famille pouvait y siéger, évitant ainsi la domination d'une seule famille sur le sénat. Au-dessus de cette assemblée, le vergobret, élu publiquement par un conseil dirigé par les druides, exerçait ses fonctions pendant un an. Pendant ses fonctions, il lui était interdit de sortir des frontières du territoire éduen.

Les druides occupaient également de hautes fonctions puisque Diviciacos fut l'ambassadeur du peuple éduen au sénat pour demander de l'aide contre l'alliance des Séquanes et des Germains d'Arioviste. Il dirigea même la cavalerie éduenne durant la guerre des Gaules.

Les **Boïens** (Boii en latin, Βόιοι en grec) étaient l'un des plus importants peuples celtes de l'âge du fer. Leur présence est attestée, à différentes époques,

En Gaule

Il a largement essaimé et on le retrouve en Gaule dans la région de Sancerre et dans tout le bas-Allier, ainsi qu'aux alentours du Bassin d'Arcachon. Strabon a écrit « Les Boïens, à leur tour, s'étant vu chasser par les Romains de leurs demeures, se transportèrent dans la vallée de l'Istros ; ils vécurent là mêlés aux Taurisques et en lutte perpétuelle avec les Daces ».

Il semble qu'on puisse distinguer au moins deux groupes dont les Boii entre l'Elaver (Allier) et la Liger (Loire), dont le territoire répond à une partie du Bourbonnais. Ils tiennent leur origine du fait que la tribu des Boïens, ayant accompagné la migration des Helvètes, battus par César en -58, et au nombre de 32 000 guerriers, ont été confiés aux Eduens (Bourgogne) qui les installent dans cette région.

« À la demande des 'Héduens', les Boïens reçurent, à cause de leur grande réputation de valeur, la permission de s'établir sur leur propre territoire ; on leur donna des terres, et ils partagèrent plus tard les droits et la liberté des Héduens eux-mêmes. »

— Jules César, Commentaires sur la Guerre des Gaules, Livre I, 28

C'est sur ce territoire qu'est située Gorgobina, ville qui, selon Jules César, résiste à Vercingétorix pendant la Guerre des Gaules.

L'emplacement de Gorgobina est probablement sur la commune de Saint Satur, à côté de Sancerre, à 36 km de Saint Hilaire de Gondilly, soit une journée de marche

Le territoire biturige Étendue et limites



Le territoire des Bituriges Cubes

Le territoire des Bituriges Cubes couvrait les actuels départements du Cher et de l'Indre, ainsi que la partie ouest de l'Allier. Il affecte grossièrement la forme d'un triangle, centré sur le cours du Cher. Cette forme de la civitas gauloise vient de la domination par les Bituriges d'une importante part des réseaux hydrographiques de la Creuse, de l'Indre et du Cher. Le maillage urbain des oppida et/ou villes gallo-romaines bituriges témoignent de ce fait. Les trois pointes délimitant le territoire gaulois sont : l'oppidum de Murs (Indre), associé à l'oppidum de Rivarennes (Indre), au sud-ouest ; Neriomagus au sud-est; la partie septentrionale de l'oppidum de Sancerre, au nord. Ses frontières sont assez bien connues aujourd'hui. Les peuples

voisins des Bituriges Cubes sont, à partir du nord et en tournant dans le sens horaire : les Carnutes, les Sénon, les Éduens, les Arvernes, les Lémovices, les Pictons et les Turones.

La Loire les séparait des Sénon et, avec l'Allier, des Éduens, ces derniers ayant peut-être le contrôle d'une partie de la rive gauche, traditionnellement dévolue aux Bituriges. Venceslas Kruta pense que la rive gauche de la Loire et la région du Sancerrois, auraient appartenu aux Éduens et auraient ensuite été offertes au reste du contingent boien qui accompagnait les Helvètes lors de leur migration de 58 av. J.-C.

Le territoire des Bituriges Cubes est traversé par plusieurs routes gauloises majeures. Celles-ci perdureront sous la forme de voies romaines. Plusieurs bornes milliaires correspondant à ces voies ont d'ailleurs été découvertes, comme celle de Bruère-Allichamps. Les principales routes, que l'on retrouve sur la Table de Peutinger et sur l'Itinéraire d'Antonin, sont, la route de Tours/Caesarodunum à Autun/Augustodunum, via Bourges/Avaricum, ou celle de Poitier/Lemonum à Clermont-Ferrand/Augustonemetum puis Lugdunum qui passe par Argentomagus, Mediolanum et Aquae Nerii. Les archéologues et historiens ont également retrouvé une bonne partie des routes secondaires. Dans ce réseau, reconstitué par les archéologues, 35 % restent encore incertains. En outre, fait notable, les routes d'acheminement bituriges mises au jour, sont régulièrement pourvues d'une teinte rouge/ocre. Cette pigmentation est le résultat de l'oxydation ferrique des résidus métallifères incorporés

Par ailleurs, la Loire qui constitue pourtant une de leurs frontières n'est probablement pas placée sous leur contrôle. Le fret fluvial, en provenance des Carnutes ou en leur direction, est, plus vraisemblablement, géré par les Éduens.

L'habitat rural

Les fermes sont construites en bois et torchis. Au cours du temps, la pierre calcaire taillée, dont le Berry est richement pourvu, est de plus en plus employée au sein de maçonneries au cours de La Tène. Ce type d'habitat isolé demeure essentiellement lié à une petite production agricole ou une fonction artisanale.

Après la conquête romaine, les vastes complexes agricoles sont fréquemment pourvus d'éléments maçonnés, et de fondations incorporant des blocs de pierre brute agencés avec des rondins de bois. Les murs porteurs présentent alors des assemblages de pierre calcaire et de mortier étayés au moyen de poteaux de bois.

Ses ressources économiques

Le Berry est réputé riche en minerai de fer. Quatre sources antiques mentionnent la grande capacité industrielle des Bituriges en matière de métallurgie. César évoque leurs mines et Strabon, dans sa Géographie, mentionne des forges. Un document officiel du bas-empire mentionne une fabrique d'armes.

Annexe 2: Petite analyse de l'évolution du système agricole au travers des contrats et documents.

Sans prétendre à une approche scientifique, qui demanderait beaucoup plus de matière et une démarche rigoureuse, on peut examiner de façon transversale les différents contrats ou quasi contrats qui ont été cités: la dîme, les contrats avec des laboureurs, les contrats parsonniers.

sur le plan des intervenants et des contrats:

La dîme est une espèce de réglementation, aux mains d'une quasi société (deux intervenants: le seigneur de père en fils, l'ordre ecclésiastique) et des assujettis: c'est important, à une époque où la durée de vie était très faible, pour la survie du système. Les litiges sont réglés par un tiers.

Les contrats avec les laboureurs: Si d'un côté les intervenants sont les mêmes, de l'autre apparaissent des individus, les « laboureurs ». Evolution intéressante. Il faut noter que souvent ils ne savent ni lire ni signer, ce qui limite la possibilité de modification du contrat. Par ailleurs, ces contrats restent instables, du fait de la forte mortalité. Ils sont conclus avec un seul laboureur, c'est à dire en théorie avec une entreprise limitée en moyens techniques et humains.

Enfin les contrats parsonniers: (Communauté parsonnière ou chacun a sa part) Conclues entre deux sociétés ou associations, ils ont le mérite d'une plus grande stabilité dans le temps et bénéficient de moyens importants .

sur le plan des cultures et des élevages cités:

les granges dimières: Cohabitent dans celles ci des frères convers, des serfs et parfois des « mercenaires ». 'Il nous est permis de posséder à notre usage propre des eaux, des forêts, des vignes, des prés, des terres éloignées de l'habitation des hommes du siècle, et des animaux.'

Sont cités : poids, fèves, blé sarrasin, navets, oignons, toutes sortes de grains, lainage et Charnage des brebis, agneaux, veaux, cochons.

Il est dit que le labourage est fait à la bêche, au fessouet (Houe triangulaire aiguë pour la culture des vignobles du Berry)... Parfois, « les hommes qui font le labourage dans une dime demeurent dans une autre »

les communautés villageoises trouvaient les éléments complémentaires du travail agricole, bois de chauffage et de construction, cueillette des fruits, pâturages du troupeau, litière dans des espace communs.

Les laboureurs et communs: *Ils prennent la responsabilité d'affermier le Domaine pour une durée assez longue (neuf années...)*

Le Domaine dans cet exemple est composé de bâtiments, de terres et d'un cheptel complet:

bâtiments et domaine: *demeure, grange, étable, cour, jardin, Chènevière, pré, terre, Patureaux, et « Bois mort pour le chauffage et pour faire des harnais, (bois) qu'ils pourront prendre dans les bois des dits seigneurs. » Les espaces communs cités dans les contrats dimiers subsistent.*

Mise à disposition d'un cheptel: *Les dits prieurs religieux ainsi dénommés au contrat leur ont mis entre les mains: douze boeufs arables, seize vaches garnies, quatre poulines et poulains, deux truies avec dix petits cochons ; huit autres cochons nourrains, six chevaux « que cavales » et juments; soixante dix « chefs » de brebis que d'agneaux.... »*

Le prix à payer: *«Le présent bail faict pour et moyennant par chascun an le prix et somme de trois cent livres tournois, deux livres de beurre; par chascun an payable, a l'esgard de la ditte somme de trois cent livres en deux termes et paiements esgaulx.... »*

les communautés parsonnières:

bâtiments et domaine: *«demeurent ensemble dans ce domaine qui consiste en une maison, Chambre ayant four, grange, étable, cour, jardin, Ouche, Chennevières, pré, terres labourables et non labourables, Patureaux, Bois, buissons, en dépendant droit d'usage. Et une autre chambre ayant cheminée, Bassie, grenier dessus »*

ouche: Terrain cultivé en potager ou planté d'arbres fruitiers.

Il n'est plus fait mention de mise à disposition d'un cheptel. Celui ci doit probablement appartenir à la communauté .

Le prix à payer: *Un bail comporte quantité de clauses très précises. Outre les travaux à effectuer par les preneurs, il mentionne le paiement des employés, des aides (Charrois..), un paiement en nature (beaucoup plus diversifié que précédemment) et en monnaie.*

Exemples: Les preneurs se sont obligés à labourer, cultiver, entretenir les haies, transporter les « gresses » ou 'fombraux' dans les terres pour les fumer.

Lorsque les bleds seront à maturité ils devront les recueillir ; moissonner, faucher les pailles, Charroyers le tout moitié dans leur grange, moitié conduit dans la grange cistercienne de fontmorigny. Ils devront nourrir les Manouvriers qu'ils occuperont à ce travail. Le battage des grains et le gain des moissonneurs et des faucheurs seront payés par les religieux et par les Parsonniers par moitié.

Ils seront tenus de faire pour les religieux tous les Charrois pour lesquelles ils seront requis étant entendu qu'ils auront le bois à prendre sur les terres du Domaine, à certaines conditions.

Donneront chaque an : 10 journées avec hommes bœufs et charrettes pour aider à la voiture des foins de la prairie de ... ou pour être employé selon les ordres des dits religieux.

Outre quoi : ils feront tous les Charrois nécessaires pour l'entretien du dit Domaine dépendant de la dite ferme.

Prendront les dits preneurs du bois mort pour leur Chauffage, seulement dans les Patureaux, et pour l'entretien des harnois de labourage, sans pouvoir couper aucun chêne ni orme, qui ne l'ait été indiqué et marqué par le garde desdits religieux.

Le présent bail fait sur toutes les dites charges et conventions et réserves, les preneurs paieront encore le prix et somme de 350 livres par chaque an..

En plus, les preneurs donneront pour le suffrage (suffrage : redevance fixe à payer chaque année) trois aulnes de toile, 18 livres de beurre, 12 boisseaux de petites Marseiche pour nourrir les porcs des religieux.

Et donneront aux dits sieurs religieux outre le prix ci-dessus: 20 livres de Chanvre , huit livres de beurre, huit paires de poulets bon à Chaponner, une paire de chapon. Rendus, conduits, en la maison couvent des dits sieurs religieux.

« bleds »: toutes les céréales panifiables: froment, seigle, avoine, épeautre, orge, parfois les pois et les fèves dont on mélangeait la farine au mauvais pain.

compléments à analyse de l'évolution du système agricole au travers des contrats et documents.

Gay F. 'Aspects de l'agriculture berrichonne au Moyen-Âge d'après les textes des inventaires des établissements religieux'. In: Norois, n°18, Avril-Juin 1958. pp. 191-201; cf 'Persée'.

F Gay, dans une analyse très documentée des rentes figurant dans les contrats entre les paysans et l'Abbaye de Fontmorigny, montre l'évolution de l'agriculture sur un territoire qui inclut nos deux communes.

En particulier, il étudie le passage de rentes fixées en avoine - seigle, sur des terrains sableux et pauvres, en rentes froment- avoine et froment-seigle, montrant un enrichissement des pratiques agricoles.

« Encore faut-il que le sol permette, à l'intérieur des exploitations, une rotation de cultures qui assure à la fois le maintien de son équilibre physique et chimique et une plus grande sécurité de l'exploitant ».

Il constate une évolution des méthodes d'enrichissement des sols, mais aussi une évolution sociale, avec l'apparition de « communautés groupant de nombreuses familles de souche commune »